



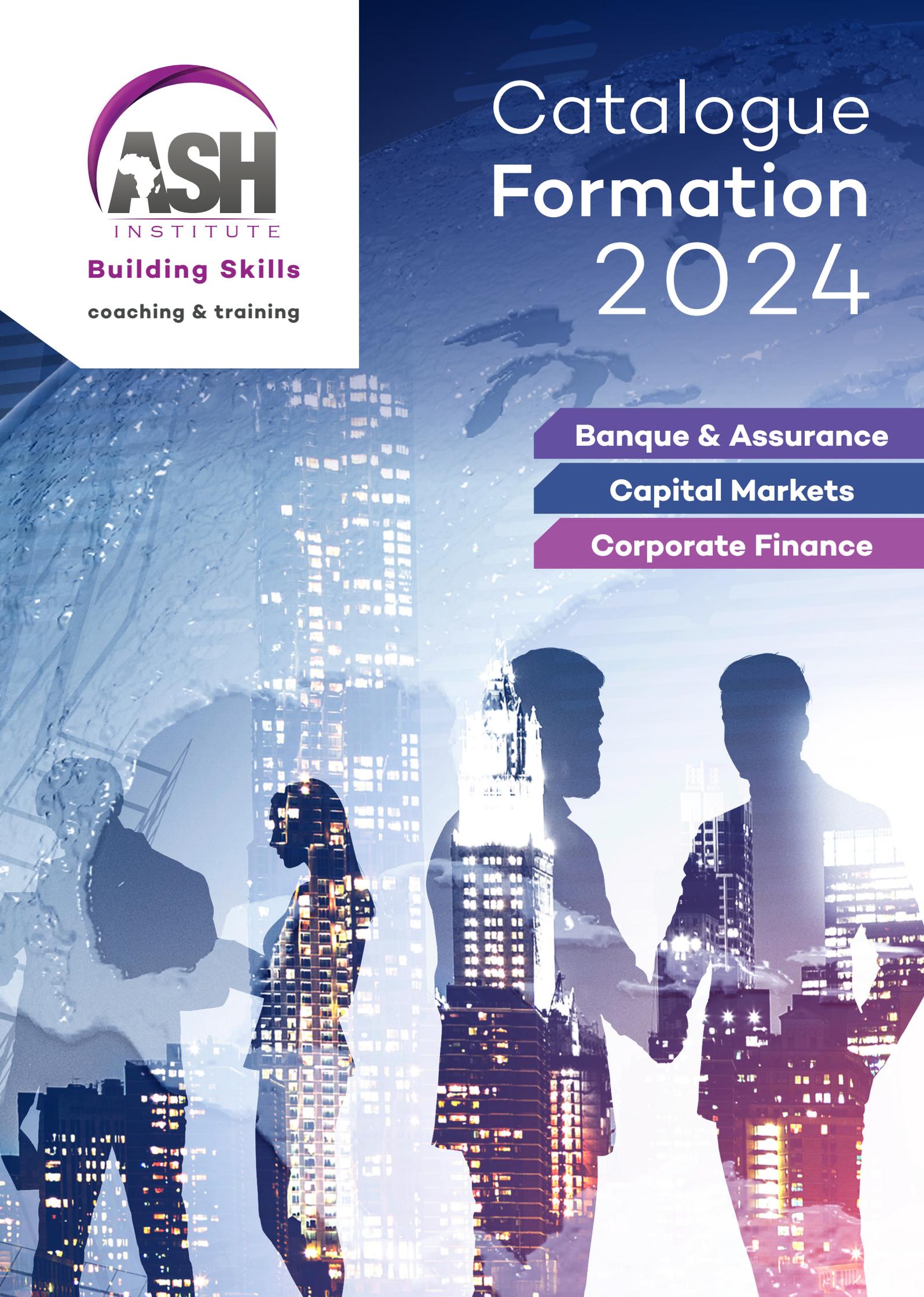
Building Skills
coaching & training

Catalogue Formation 2024

Banque & Assurance

Capital Markets

Corporate Finance



Sommaire

Mot du comité de direction	04
Mot du département exécutif	05
A propos	06
Séminaires	07
Calendrier	11
Banque & Assurance	13
Capital Markets	58
Corporate Finance	72
A la carte	84
Logistique	85
Engagement	86
Conditions générales	87
Formulaire	88

M. Frédéric KAIVERS
ASH Group
Management
Board Chairman

Nation France
Degree
Docteur en Droit
Université de Picardie
Jules-Verne / France

Qualification
Maître de conférence à l'université
d'Amiens Ancien Avocat au Barreau
de Paris



Mot du comité de direction

Nous sommes fiers de vous présenter notre nouveau catalogue de formation pour l'année 2024 qui succède à une année marquée à son début par un espoir d'une sortie de la grave crise sanitaire liée au covid-19 et un vent d'optimisme pour une croissance soutenue de l'économie internationale. Mais rapidement tous les pays ont subi de plein fouet les retombées de la guerre en Ukraine avec des répercussions sérieuses sur les secteurs réel et financier se traduisant par une inflation sans précédent et une envolée des taux d'intérêt en réaction à la flambée du niveau des prix.

Ce contexte inquiétant sur l'avenir et la pérennité de l'activité des entreprises dans tous les secteurs qu'ils soient industriels ou financiers renforce encore plus la nécessité d'accorder à la formation, à la maîtrise de la technologie et au savoir scientifique, une place prépondérante afin de répondre au besoin de l'entreprise de s'adapter à un environnement de plus en plus instable et périlleux et être mieux outillée et plus forte pour mettre en avant l'ensemble des initiatives et réformes qui lui sont propres à sa survie et à son épanouissement.

Pour l'élaboration de ce catalogue, notre souci majeur était d'offrir des thèmes structurés selon une logique de pertinence, d'utilité et d'opérabilité dans le contexte

de la vie professionnelle de l'entreprise, il est ainsi l'aboutissement d'un laborieux travail de coopération entre académiciens, experts spécialistes et praticiens actifs dans divers métiers intéressant l'entreprise notamment la finance, la comptabilité, l'assurance, la banque, le système de l'information, la Fintech, la GRH, etc.

Le présent catalogue, s'adresse à une population de plus en plus large pour une formation, à la fois multidisciplinaire et ciblée afin de permettre à l'entreprise bénéficiaire de réaliser une optimisation de l'allocation des ressources et d'une augmentation de la capacité analytique et opérationnelle. Une panoplie de mode d'intervention a été prévue pour atteindre cet objectif, ainsi notre catalogue prévoit de multiples types de formation notamment l'organisation des séminaires en présentiel, le coaching collectif ou d'organisation et la formation à distance par le webinaire.

Nous réitérons notre souci de rester à l'écoute de vos besoins et attentes pour vos projets de formation et nous serons comme à l'accoutumée à votre entière disposition en matière de renforcement et de perfectionnement des capacités sur notre cher continent Africain.

M. Mohamed Skima

ASH Group

Chief Technical Officer

Nation Tunisie

Degree

Diplômé en Techniques Bancaires de l'Institut Techniques de Banque de Paris

Qualification

Ancien directeur général de la politique monétaire, de la comptabilité et du budget à la Banque Centrale de Tunisie



Mot du département exécutif

À partir de 2021, les banques centrales ont durci brutalement leur politique monétaire en vue d'endiguer l'inflation qui s'est accélérée à la suite de la crise sanitaire et des tensions géopolitiques. Leurs réactions marquent la fin d'une longue période d'une politique monétaire basée sur des taux d'intérêt bas dans un contexte de faible inflation et ayant pour seul souci la relance économique.

Un nouveau climat économique international s'est installé appelant tous les acteurs à plus de vigilance et les gouvernements ainsi que les autorités monétaires à des politiques budgétaires et monétaires de plus en plus proactives. Toutes les banques centrales des pays développés ainsi que celles des pays émergents ont commencé à adopter une politique monétaire restrictive et ont initié des relèvements progressifs de leur taux directeurs afin de faire face à la montée de l'inflation.

Dans cet environnement hostile et instable, la formation, le développement des capacités et le perfectionnement des compétences deviennent nécessaires et indispensables afin de contribuer à la recherche de solutions adéquates à la crise. La formation acquiert ainsi une dimension vitale pour la survie des structures qui font face à des problèmes d'origine à la fois interne et externe à l'entreprise.

Notre offre de formation s'inscrit par conséquent

dans la volonté de proposer des solutions techniques efficaces pour résoudre les problématiques auxquelles les entreprises opérant principalement dans le secteur financier (banques, assurance, etc.) font face et de présenter les outils et les supports pédagogiques afin de maîtriser les nouveaux concepts liés à l'introduction et la mise en place de nouvelles activités, à l'émergence de nouveaux risques et l'exigence de nouvelles normes par les autorités de contrôle et de supervision.

ASH Institute, fidèle à sa vocation de formation pratique, continue ainsi à diversifier les thèmes qu'elle propose à ses participants et collaborateurs, pour rester toujours à l'écoute des innovations technologiques en matière de services et techniques bancaires et financières tels que, les exigences de contrôle et d'audit interne, les services financiers à distance, la conformité aux différentes règles et normes internationales (IFRS, lutte contre le blanchiment d'argent, respect des données personnelles, la cybernétique, etc.)

Notre objectif principal est de vous accompagner pour gravir les échelons des connaissances et des compétences et réussir votre transformation à travers une diversité de thématiques qui répondent à vos attentes les plus idoines.

Avant-propos



ASH Institute propose en 2024 une offre de formations et de solutions pédagogiques adaptées à un contexte de plus en plus instable et marqué par la montée des risques et des menaces de différentes natures.

Fidèle à sa tradition de proximité aux établissements financiers et à leurs besoins de connaissances des nouveautés réglementaires et techniques, elle met à leurs disposition une multitude de thèmes de formation recouvrant les meilleurs produits qui ont fait son succès et l'adhésion d'un nombre de plus en plus important de participants de différents horizons des métiers de la finance, de la banque et de l'assurance.

Soucieux de répondre aux enjeux croissants des entreprises et des organisations, nos solutions ont été pensées opérationnelles, multi-modales et personnalisées pour une efficacité et une mise en pratique immédiate.

Notre charte pédagogique s'inscrit parfaitement dans cet objectif de transfert effectif des compétences. La complétude de thématiques et la complémentarité de solutions pédagogiques vous permettraient d'atteindre vos nouvelles exigences opérationnelles.

Notre charte se décline aussi sous forme d'engagement d'extension des formations pratiques assurées en missions de coaching et d'accompagnement dans la mise à niveau des systèmes et des ressources. Pour ce faire ASH Group a tissé un partenariat sud-sud et nord-sud avec une pléiade d'opérateurs africains et européens, francophones et anglo-saxon.

Séminaires

Banque & Assurance

Thème	Code	Durée	Prix TTC
Gestion des risques liés aux systèmes de paiement RTGS et à l'infrastructure des marchés	BA01	5 jours	3600 €
Impacts de la norme IFRS 9 sur la gestion des risques de crédit et des exigences en fonds propres	BA02	2 jours	2950 €
Gestion des risques bancaires : typologie et réglementation prudentielle	BA03	4 jours	3550 €
Gestion de la liquidité bancaire : enjeux et optimisation des instruments	BA04	4 jours	3150 €
Marché de titres de créances négociables : les instruments du marché monétaire	BA05	3 jours	2950 €
Dispositif de gestion des risques liés aux infrastructures des marchés financiers	BA06	5 jours	3850 €
Gestion ALM bancaire : objectifs et techniques de modélisation	BA07	4 jours	3150 €
Conduite de la politique monétaire : les aspects stratégiques et opérationnels	BA08	4 jours	3250 €
Traitement des opérations post-marché dans une banque centrale	BA09	5 jours	3650 €
Application de la norme IAS 19 par les entités bancaires et financières : Modalités de calcul et de comptabilisation des avantages au personnel	BA10	2 jours	2850 €
Optimisation de la gestion de trésorerie et maîtrise de la négociation bancaire	BA11	3 jours	3150 €
Les pensions livrées : des méthodes avancées pour une meilleure gestion de trésorerie	BA12	4 jours	3350 €
Gestion du collatéral : Processus d'optimisation des ressources de la banque	BA13	3 jours	3450 €
La gouvernance bancaire : fondamentaux et principes de mise en œuvre	BA14	3 jours	3050 €
Le contrôle de gestion de l'activité bancaire : fondamentaux et principes de mise en place	BA15	3 jours	3450 €

Organisation et fonctionnement des marchés domestiques en devises & nouvelles mesures de contrôle de risques de change	BA16	2 jours	3150 €
Les opérations de commerce international : dispositif réglementaire et techniques de financement	BA17	3 jours	3050 €
Les comptes consolidés selon les normes IFRS : méthodes et processus d'élaboration	BA18	4 jours	3550 €
La réglementation de change : les nouvelles mesures d'assouplissement	BA19	2 jours	2750 €
Instruments de couverture contre les risques de change : conditions d'application de la circulaire aux intermédiaires agréés n° 2021-02	BA20	2 jours	2650 €
Crédit Bureau : une alternative pour les banques et les établissements financiers en vue d'une meilleure maîtrise du marché du crédit	BA21	2 jours	2850 €
Enjeux de la digitalisation et de gestion des comptes bancaires : responsabilités et risques additionnels du banquier	BA22	2 jours	2750 €
L'assurance-vie : Mécanismes techniques et règles de gestion financière	BA23	3 jours	3250 €
Gestion ALM des compagnies d'assurance : Techniques de calcul et modélisation	BA24	2 jours	3350 €
La jurisprudence de la cour de cassation et les tendances actuelles en matière d'indemnisation des préjudices liés aux accidents de la circulation	BA25	3 jours	3050 €
La fraude en assurance automobile : L'apport de la centrale des risques	BA26	2 jours	2850 €
Cybercriminalité et cybersécurité dans l'économie digitale	BA27	2 jours	2950 €
Digitalisation des contrats d'assurance : avantages et processus de réforme	BA28	2 jours	2950 €
La fiscalité des compagnies d'assurance	BA29	2 jours	2750 €
Fonctionnement, réglementation et risques de l'assurance	BA30	2 jours	2650 €
La plateforme de gestion des conventions de pension livrées pratiquées sur les titres de créances négociables	BA31	2 jours	2850 €
Mesure et gestion du risque de crédit aux particuliers	BA32	2 jours	2550 €

Capital Markets

Thème	Code	Durée	Prix TTC
Analyse économique des marchés financiers : Typologie des indicateurs	CM01	3 jours	3050 €
La conformité à l'obligation de protection des données personnelles dans le milieu bancaire et financier	CM02	2 jours	2850 €
Fonctionnement du marché financier et introduction des entreprises en Bourse	CM03	3 jours	2950 €
Le marché financier : Acteurs, produits et risques	CM04	3 jours	2950 €
Le marché obligataire : Calcul des rendements et risques d'un portefeuille	CM05	5 jours	3150 €
Les marchés de change : Fondamentaux du trading des devises	CM06	4 jours	3250 €
Gestion dynamique de la dette publique domestique	CM07	4 jours	3650 €
Titrisation : Principes, mécanismes et intérêts	CM08	4 jours	3550 €
La courbe de taux : typologie et utilité pour les acteurs des marchés financiers	CM09	5 jours	3250 €
La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	CM10	4 jours	3450 €
La responsabilité du système financier dans lutte contre le blanchiment d'argent	CM11	4 jours	3550 €
Cryptomonnaies : Enjeux, risques et perspectives	CM12	3 jours	3550 €

Corporate Finance

Thème	Code	Durée	Prix TTC
Crowdfunding : Typologie, enjeux et risques de la désintermédiation	CF01	3 jours	3050 €
Gestion des OPCVM monétaires : règles de fonctionnement et respect des ratios techniques et réglementaires	CF02	2 jours	2850 €
Finance islamique : fondamentaux et instruments	CF03	5 jours	3950 €
Microfinance : Fondamentaux et gestion du risque	CF04	3 jours	3150 €
Mobile money écosystème et inclusion financière digitale standards réglementaires et technique et choix stratégiques	CF05	4 jours	3250 €
Les techniques de restructuration des entreprises en difficultés	CF06	4 jours	3450 €
Analyse financière & diagnostic de l'entreprise : Principes et méthodes	CF07	3 jours	3150 €
Techniques de financement de l'entreprise : une dynamique dans l'étude des dossiers de crédit	CF08	4 jours	3350 €
Techniques de financement du commerce international	CF09	4 jours	3250 €

Calendrier

Janvier 2024			Février 2024			Mars 2024			Avril 2024			Mai 2024			Juin 2024		
Lun	1		Jeu	1	BA03	Ven	1		Lun	1		Mer	1		Sam	1	
Mar	2		Ven	2		Sam	2		Mar	2		Jeu	2		Dim	2	
Mer	3		Sam	3		Dim	3		Mer	3		Ven	3		Lun	3	CM07
Jeu	4		Dim	4		Lun	4	CF04	Jeu	4		Sam	4		Mar	4	CM07
Ven	5		Lun	5	CM03	Mar	5	CF04	Ven	5		Dim	5		Mer	5	CM07
Sam	6		Mar	6	CM03	Mer	6	CF04	Sam	6		Lun	6	BA06	Jeu	6	CM07
Dim	7		Mer	7	CM03	Jeu	7		Dim	7		Mar	7	BA06	Ven	7	
Lun	8	BA01	Jeu	8		Ven	8		Lun	8		Mer	8	BA06	Sam	8	
Mar	9	BA01	Ven	9		Sam	9		Mar	9		Jeu	9	BA06	Dim	9	
Mer	10	BA01	Sam	10		Dim	10		Mer	10		Ven	10	BA06	Lun	10	CF07
Jeu	11	BA01	Dim	11		Lun	11		Jeu	11		Sam	11		Mar	11	CF07
Ven	12	BA01	Lun	12	CF03	Mar	12		Ven	12		Dim	12		Mer	12	CF07
Sam	13		Mar	13	CF03	Mer	13		Sam	13		Lun	13	CM06	Jeu	13	
Dim	14		Mer	14	CF03	Jeu	14		Dim	14		Mar	14	CM06	Ven	14	
Lun	15	CM01	Jeu	15	CF03	Ven	15		Lun	15	CM05 BA05	Mer	15	CM06	Sam	15	
Mar	16	CM01	Ven	16	CF03	Sam	16		Mar	16	CM05 BA05	Jeu	16	CM06	Dim	16	
Mer	17	CM01	Sam	17		Dim	17		Mer	17	CM05 BA05	Ven	17		Lun	17	
Jeu	18	BA02	Dim	18		Lun	18		Mer	17	CM05 BA05	Sam	18		Mar	18	
Ven	19	BA02	Lun	19	BA04	Mar	19		Mer	17	CM05 BA05	Dim	19		Mer	19	
Sam	20		Mar	20	BA04	Mer	20		Jeu	18	CM05	Lun	20	CF06	Jeu	20	
Dim	21		Mer	21	BA04	Jeu	21		Ven	19	CM05	Mar	21	CF06	Ven	21	
Lun	22	CF01	Jeu	22	BA04	Ven	22		Sam	20		Mer	22	CF06	Sam	22	
Mar	23	CF01	Ven	23		Sam	23		Dim	21		Jeu	23	CF06	Dim	23	
Mer	24	CF01	Sam	24		Dim	24		Lun	22	CF05	Ven	24		Lun	24	BA08
Jeu	25	CM02	Dim	25		Lun	25		Mar	23	CF05	Sam	25		Mar	25	BA08
Ven	26	CM02	Lun	26	CM04	Mar	26		Mer	24	CF05	Dim	26		Mer	26	BA08
Sam	27		Mar	27	CM04	Mer	27		Jeu	25	CF05	Lun	27	BA07	Jeu	27	BA08
Dim	28		Mer	28	CM04	Jeu	28		Ven	26		Mar	28	BA07	Ven	28	
Lun	29	BA03 CF02	Jeu	29		Ven	29		Sam	27		Mer	29	BA07	Sam	29	
Mar	30	BA03 CF02				Sam	30		Dim	28		Jeu	30	BA07	Dim	30	
Mer	31	BA03				Dim	31		Lun	29		Ven	31				
									Mar	30							

Juillet 2024			Août 2024			Septembre 2024			Octobre 2024			Novembre 2024			Décembre 2024		
Lun	1	CM08	Jeu	1	CF09	Dim	1		Mar	1	BA17	Ven	1		Dim	1	
Mar	2	CM08	Ven	2		Lun	2	CM12	Mer	2	BA17	Sam	2		Lun	2	BA31
Mer	3	CM08	Sam	3		Mar	3	CM12	Jeu	3	BA21	Dim	3		Mar	3	BA31
Jeu	4	CM08	Dim	4		Mer	4	CM12	Ven	4	BA21	Lun	4	BA27	Mer	4	
Ven	5		Lun	5	CM10 BA10	Jeu	5		Sam	5		Mar	5	BA27	Jeu	5	
Sam	6		Mar	6	CM10 BA10	Ven	6		Dim	6		Mer	6		Ven	6	
Dim	7		Mer	7	CM10	Sam	7		Lun	7	BA18	Jeu	7		Sam	7	
Lun	8	CF08	Jeu	8	CM10	Dim	8		Mar	8	BA18	Ven	8		Dim	8	
Mar	9	CF08	Ven	9		Lun	9	BA13	Mer	9	BA18	Sam	9		Lun	9	BA32
Mer	10	CF08	Sam	10		Mar	10	BA13	Jeu	10	BA18	Dim	10		Mar	10	BA32
Jeu	11	CF08	Ven	11		Mer	11	BA13	Ven	11		Lun	11	BA28	Mer	11	
Ven	12		Dim	12		Jeu	12	BA16	Sam	12		Mar	12	BA28	Jeu	12	
Sam	13		Lun	12	BA11	Ven	13	BA16	Dim	13		Mer	13		Ven	13	
Dim	14		Mar	13	BA11	Sam	14		Lun	14	BA22	Jeu	14		Sam	14	
Lun	15	BA09	Mer	14	BA11	Dim	15		Mar	15	BA22	Ven	15		Dim	15	
Mar	16	BA09	Jeu	15		Lun	16	BA14	Mer	16	BA23	Sam	16		Lun	16	
Mer	17	BA09	Ven	16		Mar	17	BA14	Jeu	17	BA23	Dim	17		Mar	17	
Jeu	18	BA09	Sam	17		Mer	18	BA14	Ven	18	BA23	Lun	18	BA29	Mer	18	
Ven	19	BA09	Dim	18		Jeu	19	BA19	Sam	19		Mar	19	BA29	Jeu	19	
Sam	20		Lun	19	CM11	Ven	20	BA19	Dim	20		Mer	20		Ven	20	
Dim	21		Mar	20	CM11	Sam	21		Lun	21	BA24	Jeu	21		Sam	21	
Lun	22	CM09	Mer	21	CM11	Dim	22		Mar	22	BA24	Ven	22		Dim	22	
Mar	23	CM09	Jeu	22	CM11	Lun	23	BA15	Mer	23	BA25	Sam	23		Lun	23	
Mer	24	CM09	Ven	23		Mar	24	BA15	Jeu	24	BA25	Dim	24		Mar	24	
Jeu	25	CM09	Sam	24		Mer	25	BA15	Ven	25		Lun	25	BA30	Mer	25	
Ven	26	CM09	Dim	25		Jeu	26	BA20	Sam	26		Mar	26	BA30	Jeu	26	
Sam	27		Lun	26	BA12	Ven	27	BA20	Dim	27		Mer	27		Ven	27	
Dim	28		Mar	27	BA12	Sam	28		Lun	28	BA26	Jeu	28		Sam	28	
Lun	29	CF09	Mer	28	BA12	Dim	29		Mar	29	BA26	Ven	29		Dim	29	
Mar	30	CF09	Jeu	29	BA12	Lun	30	BA17	Mer	30		Sam	30		Lun	30	
Mer	31	CF09	Ven	30					Jeu	31					Mar	31	
			Sam	31													



Banque & Assurance

BA01

Durée : 5j

Prix : 3600 TTC

Gestion des risques liés aux systèmes de paiement RTGS et à l'infrastructure des marchés.

Intérêt

L'intégration croissante des places financières et le développement des marchés de capitaux, ont entraîné une forte progression des montants et des volumes échangés dans les systèmes de paiement, ce qui a suscité un besoin commun des opérateurs (banques commerciales et banques centrales) de mettre en place une infrastructure financière suffisamment sécurisée et capable de supporter un volume assez important des transactions financières à différentes monnaies et à différentes échéances.

A titre d'exemple, sur la zone euro, les systèmes de paiement de gros montant véhiculent près, de 25 % du PIB annuel de la zone, soit environ 2 000 milliards d'euros par jour.

Au sein de tels systèmes, les établissements bancaires se trouvent exposés à plusieurs risques: le risque

de liquidité (un établissement se trouve à cours de liquidité pour faire face à ses engagements – position d'une banque débitrice), le risque de règlement (une banque se trouve dans l'incapacité de recouvrer ses créances du fait de la défaillance de sa contrepartie), le risque de change (risque de devoir payer une devise sans recevoir la devise contrepartie) et le risque systémique (la défaillance d'un participant au système entraîne l'incapacité d'autres participants à remplir leurs obligations, aboutissant ainsi par effet de domino à une réaction en chaîne).

Face à cette situation, et sur l'initiative de la Banque des règlements internationaux (BRI) et des banques centrales, des principes ont été définis visant la consolidation des infrastructures technologique, informationnelle, juridique, opérationnelle...etc.

Objectifs

- » Maîtriser les cadres réglementaire, conceptuel et opérationnel des systèmes de paiement ;
- » Appréhender les instruments de mitigation des risques inhérents aux systèmes de paiement ;
- » Vulgariser les recommandations internationales pour la solidité des systèmes RTGS ;
- » Maîtriser les normes et recommandations internationales de BRI ;
- » Maîtriser la gestion de liquidité intraday : pilotage et optimisation des outils de gestion ;

Programme**1^{ère} journée****→ Le RTGS (Real-time Gross settlement) :**

- ▶ Architecture et principes directeurs,
- ▶ Fonctionnalités techniques,

2^{ème} journée**→ Le système de messagerie :**

- ▶ Messagerie SWIFT : évolution du concept et de technologie,
- ▶ Principes techniques et sécurité des messages,

3^{ème} journée**→ Traitement des soldes exogènes :**

- ▶ Le système de télécompensation en Tunisie,
- ▶ Le marché financier,
- ▶ Réservation et imputation des flux,

4^{ème} journée**→ Le Mobile Payment :**

- ▶ Le Mobile Banking : le type d'offres et la technologie support,
- ▶ M-paiement, m-wallet : un écosystème en développement,
- ▶ Les perspectives de développement,

5^{ème} journée**→ Evolution des systèmes RTGS dans le monde :**

- ▶ Rôles des banques centrales,
- ▶ Responsabilités des opérateurs (participants),
- ▶ Innovations technologiques dans la monétique et nouveau business model de l'écosystème,
- ▶ Gestion des fraudes dans les paiements.

BA02

Durée : 2j

Prix : 2950 TTC

Impacts de la norme IFRS 9 sur la gestion des risques de crédit et des exigences en fonds propres

Intérêt

L'entrée attendue de la norme IFRS 9 introduira une nouvelle logique de classification et d'évaluation des actifs financiers, ce qui ne serait pas sans impact sur l'activité bancaire. En effet, cette norme marquera le passage de la comptabilité d'un modèle de «perte avérée» à un modèle de «perte attendue» ce qui est de nature à rapprocher la logique comptable de la logique prudentielle pour une meilleure prise en compte des risques de crédit.

Toutefois, ce rapprochement ne peut pas substituer le pilotage prudentiel au pilotage comptable. Même si la comptabilité se rapproche des objectifs de stabilité financière, elle doit conserver son rôle d'assurer l'information fidèle. Sur ce point, c'est la réglementation prudentielle qui se rapproche de la réglementation

comptable, notamment via les piliers 2 et 3 des accords de Bâle.

Alors que la norme IFRS 9 vise à rapprocher la comptabilité de la gestion des risques, son introduction engendre des changements importants dans l'identification et l'évaluation des risques de crédit et nécessite une refonte de la coordination entre les différentes parties prenantes et la migration vers l'industrialisation du processus de provisionnement de l'ensemble des instruments financiers.

De ce fait, le système bancaire s'attend à gérer des changements structurants dans la façon d'identification et de couverture des risques liés à l'adoption des normes IFRS notamment celle IFRS 9.

Objectifs

- » Expliciter les grands principes de la norme IFRS 9 en matière de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers ;
- » Identifier les principales divergences par rapport aux normes et principes comptables applicables en Tunisie ;
- » Comprendre les interactions entre la norme IFRS 9 et le dispositif prudentiel de classification et de couverture des risques de crédit et le traitement des divergences ;
- » Appréhender les principaux retraitements des capitaux propres comptables IFRS pour déterminer les fonds propres prudentiels selon les règles de Bâle ;
- » Appréhender l'évolution du cadre prudentiel tunisien pour l'identification et la couverture des risques de crédit et la nouvelle logique proactive des provisions collectives comme une étape vers les normes IFRS ;
- » Appréhender les principales étapes pour la préparation de l'adoption des normes IFRS en Tunisie et prendre connaissance des prochaines étapes ;

Public cible

- Cadres des départements risques des banques et des établissements financiers,
- Cadre des directions financières et comptables des banques et des établissements financiers,
- Trésoriers des banques et des établissements financiers,
- Auditeurs des banques et des établissements financiers,
- Cadres des départements ALM des banques et des établissements financiers.

Programme

1^{ère} journée

1. Classement et évaluation des actifs financiers dans le cadre de la norme IFRS 9 :

- ▶ Principes de classement des actifs financiers selon IFRS 9 ;
- ▶ Le test du modèle économique ;
- ▶ Le test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ;

2. Dépréciation des actifs financiers :

- ▶ Le modèle de pertes attendues ;
- ▶ L'approche en trois phases et les critères de transfert ;
- ▶ Mode d'évaluation des dépréciations ;
- ▶ Comparaison avec l'approche prudentielle de Bâle ;
- ▶ Quel traitement réglementaire prudentiel de l'impact des changements de réglementation comptable ?

2^{ème} journée

1. Contexte, fondements et évolution du cadre prudentiel international : de Bâle I à Bâle

- ▶ Interactions entre les dispositifs prudentiel et comptable en matière de classification et de couverture des risques de crédit ;
- ▶ Notion de pertes attendues et de pertes inattendues ;
- ▶ Principales déductions des capitaux propres comptables et filtres prudentiels ;

2. Evolution du cadre prudentiel tunisien pour la classification et la couverture des risques de crédit

- ▶ Exercices de Stress test ;
- ▶ Nouvelle logique proactive des provisions collectives comme une étape vers les normes IFRS ;

3. Principales étapes pour la préparation de l'adoption des normes IFRS en Tunisie et prochaines étapes.

BA03

Durée : 4j

Prix : 3550 TTC

Gestion des risques bancaires : typologie et réglementation prudentielle

Intérêt

Face à la vulnérabilité de l'activité bancaire, causée par les multiples fluctuations de la sphère réelle, les banques sont de plus en plus exposées à une diversité plus large des risques mettant ainsi en jeu la compétitivité de ses activités sur les marchés. De ce fait, elles sont tenues de mettre en place des dispositifs appropriés pour une gestion adéquate des risques potentiels inhérents à des changements de situations économiques et financières.

Mais réduire les risques est une démarche globale qui exige la réunion de plusieurs variables quantitatives et qualitatives. En effet, la réduction des risques est une démarche scientifique basée sur des méthodes

quantitatives et obéit à des variables aléatoires de tout genre. Elle est souvent intuitive dans les actions de tous les jours, mais gagne à être formalisée dans le cadre d'un projet global qui comporte une dimension financière.

Pour l'activité bancaire, le risque apparaît comme l'un des défis actuels des dirigeants pour le définir, le mesurer et le gérer afin d'améliorer les performances de différentes structures de l'établissement bancaire. Ainsi, en face à toute hausse du niveau de risque correspond des exigences additionnelles des fonds propres impliquant à cet effet, la prise de décisions stratégiques par les décideurs de haut niveau.

Objectifs

- » Appréhender la notion de risque bancaire et son évolution dans le temps ;
- » Définition de la cartographie des risques bancaires ;
- » Prendre connaissance des méthodes et solutions de gestion des risques ;
- » Savoir évaluer l'impact de la réglementation bâloise sur les fonds propres de la banque ;

Public cible

- ▶ Cadres des banques et des établissements financiers chargés de la gestion des risques,
- ▶ Cadre des directions financières et comptables des banques et des établissements financiers,
- ▶ Trésoriers des banques et des établissements financiers,
- ▶ Auditeurs des banques et des établissements financiers,
- ▶ Cadres des départements ALM des banques et des établissements financiers,
- ▶ Cadres des banques et des établissements financiers chargés de la conformité,

Programme

1^{ère} journée

- **Typologie des risques :**
 - ▶ Principe, mesure et exemples pour chaque type de risque ;
 - ▶ Evolution de la réglementation bâloise : Bâles 1 à 4 ;
- **Le risque de crédit-contrepartie :**
 - ▶ Les facteurs du risque de contrepartie ;
 - ▶ Les outils de mesures du risque de contrepartie ;
 - ▶ Evaluation des impacts du risque de contrepartie sur la solvabilité de la banque ;

2^{ème} journée

- **Le risque global de liquidité :**
 - ▶ Les facteurs du risque de liquidité ;
 - ▶ Les outils de mesure du risque de liquidité ;
 - ▶ Les instruments de gestion du risque de liquidité ;
 - ▶ Evaluation des impacts du risque de liquidité sur la solvabilité de la banque ;
 - ▶ Scénarios de crise de liquidité et plans d'urgence ;

3^{ème} journée

- **Le risque de marché :**
 - ▶ Les facteurs du risque de marché ;
 - ▶ Les outils de mesure du risque de marché ;
 - ▶ Les instruments de couverture contre le risque de marché ;
 - ▶ Evaluation des impacts du risque de marché sur la solvabilité de la banque ;

4^{ème} journée

- **Le risque opérationnel :**
 - ▶ Les différentes catégories de risque opérationnel ;
 - ▶ La prévention du risque opérationnel ;
 - ▶ Les mesures correctives ;

BA04

Durée : 4j

Prix : 3150 TTC

Gestion de la liquidité bancaire : enjeux et optimisation des instruments

Intérêt

En réponse à la crise financière de 2007, le Comité de Bâle a développé un nouveau cadre prudentiel pour la surveillance de la liquidité bancaire visant à renforcer les capacités des établissements bancaires à résister structurellement face à l'émergence des chocs imprévisibles de liquidité. Afin d'atteindre cet objectif, deux ratios sont institués dont l'application a été progressive pour l'ensemble des pays. Il s'agit

des ratios LCR (liquidity coverage ratio) et NSFR (net stable funding ratio) sur la base desquels, l'établissement bancaire serait à même de prévoir ses difficultés et d'apporter les solutions adéquates. Néanmoins, le respect de cette réglementation requiert la formalisation des process précis conduisant à une optimisation des ressources financières de la banque et un pilotage harmonieux de la trésorerie quotidienne.

Objectifs

- » Maîtriser les concepts de la liquidité : liquidité de financement, liquidité de marché ;
- » Définir les indicateurs de mesure de risque de liquidité ;
- » Savoir optimiser les outils de gestion du risque de liquidité bancaire (liquidity pooling) ;
- » Appréhender la relation entre la liquidité et la solvabilité : analyser le phénomène de la contagion de crises de liquidité et présentation des cas pratiques ;
- » Prendre connaissance des enjeux stratégiques de mise en place d'un dispositif de gestion de risque de liquidité ;

Public cible

- Cadres des banques et des établissements financiers chargés de la gestion des risques,
- Cadre des directions financières et comptables des banques et des établissements financiers,
- Trésoriers des banques et des établissements financiers,
- Auditeurs des banques et des établissements financiers,
- Cadres des départements ALM des banques et des établissements financiers,
- Cadres des banques et des établissements financiers chargés de la conformité,

Programme

1^{ère} journée

→ Vue d'ensemble :

- ▶ Typologie des risques stratégiques et opérationnels ;
- ▶ Gestion quotidienne de la liquidité : allocation optimale des ressources ;
- ▶ Pilotage des flux de trésorerie ;
- ▶ Gestion des ratios réglementaires ;

2^{ème} journée

→ Sources du risque de liquidité et analyse des indicateurs :

- ▶ Le risque de transformation des échéances ;
- ▶ Liquidité statique et liquidité dynamique ;
- ▶ Besoin de financement ;
- ▶ Réserves de liquidités ;

3^{ème} journée

→ Gestion du risque de liquidité :

- ▶ Politique de gestion du risque de liquidité ;
- ▶ Les outils de gestion de liquidité ;
- ▶ Le respect des ratios réglementaires ;

4^{ème} journée

→ Analyse des ratios de liquidité :

- ▶ Principes du LCR ;
- ▶ Principes du NSFR ;
- ▶ La relation corrélative entre le LCR et le NSFR.

BA05

Durée : 3j

Prix : 2950 TTC

Marché de titres de créances négociables : les instruments du marché monétaire

Intérêt

Faisant partie intégrante du marché monétaire, les titres de créances négociables (TCN) sont considérés des titres de marché qui se caractérisent par la rapidité et l'importance des échanges de liquidité entre une gamme élargie d'opérateurs de secteurs différents (ménages et particuliers, entreprises, institutionnels, banques, OPCVM...). Partout dans le monde, ces échanges obéissent à des règles strictes observées par les autorités monétaires visant la sécurité des placements et la liberté de rémunération selon les conditions de marché. En outre, la dématérialisation

de ces titres du marché monétaire nécessite une infrastructure spéciale de marché favorisant une gestion pointue et automatisée des comptes de tenue et d'administration des certificats de dépôt et des billets de trésorerie.

Sur le plan réglementation, les TCN ont connu des évolutions importantes dans la refonte de leurs textes juridiques, étant donné que la protection des dépôts des tiers est la préoccupation majeure du législateur.

Objectifs

- » Comprendre la genèse et l'essor du marché des TCN ;
- » Appréhender l'étroite relation entre la politique monétaire et le fonctionnement du marché des TCN ;
- » Mettre en relief les conditions idoines pour asseoir un marché dynamique des TCN ;
- » Comprendre le rôle des «CSD» dans le développement du marché des TCN ;

Programme

1^{ère} journée

- **Évolution du marché de titres des créances négociables TCN :**
 - ▶ Le cadre juridique et réglementaire des TCN ;
 - ▶ Les opérateurs sur le marché des TCN ;
 - ▶ Les règles de fonctionnement du marché des TCN ;
 - ▶ Les marchés primaire et secondaire des TCN ;
 - ▶ La fiscalité des TCN ;

2^{ème} journée

- **Le marché de titres de créances négociables TCN est un maillon fort de la politique monétaire :**
 - ▶ Les échanges interbancaires ;
 - ▶ Interventions de la banque centrale en tant que régulateur ;
 - ▶ La courbe de taux des TCN ;
 - ▶ Reporting et information du marché ;

3^{ème} journée

- **Dépôt et conservation des TCN :**
 - ▶ Le règlement/livraison des titres auprès des contreparties ;
 - ▶ Rôle des «CSD» et conservation centralisée des TCN ;
 - ▶ Gestion des opérations sur titres ;
 - ▶ Les pensions livrées sur les TCN.

BA06

Durée : 5j

Prix : 3850 TTC

Dispositif de gestion des risques liés aux infrastructures des marchés financiers

Intérêt

L'intégration croissante des places financières et le développement des marchés de capitaux, ont entraîné une forte progression des montants et des volumes échangés dans les systèmes de paiement, ce qui a suscité un besoin croissant des opérateurs (banques commerciales et banques centrales) de mettre en place une infrastructure financière suffisamment sécurisée et capable de supporter un volume assez important des transactions financières à différentes monnaies et à différentes échéances.

Au sein de tels systèmes, les établissements bancaires se trouvent exposés à plusieurs risques: le risque de liquidité (un établissement se trouve à cours de liquidité pour faire face à ses engagements – position d'une banque débitrice), le risque de règlement (une

banque se trouve dans l'incapacité de recouvrer ses créances du fait de la défaillance de sa contrepartie), le risque de change (risque de devoir payer une devise sans recevoir la devise contrepartie) et le risque systémique (la défaillance d'un participant au système entraîne l'incapacité d'autres participants à remplir leurs obligations, aboutissant ainsi par effet de domino à une réaction en chaîne).

Face à cette situation, et sur l'initiative de la Banque des règlements internationaux (BRI) et des banques centrales, des principes ont été définis visant la consolidation des infrastructures technologique, informationnelle, juridique, opérationnelle...etc.

Objectifs

- » Maîtriser les cadres réglementaire, conceptuel et opérationnel des systèmes de paiement ;
- » Appréhender les instruments de mitigation des risques inhérents aux systèmes de paiement ;
- » Vulgariser les recommandations internationales pour la solidité des systèmes RTGS ;
- » Maîtriser les normes et recommandations internationales de BRI ;
- » Maîtriser la gestion de liquidité intraday : pilotage et optimisation des outils de gestion ;

Public cible

- Trésoriers dinar et devises,
- Responsables ALM et risques,
- Responsables du Back-office,
- Cadres relevant de l'Organisation et d'audit,
- Cadres relevant de l'Informatique,
- Cadres de Tunisie Clearing,
- Cadres de l'ONP,
- Cadres du Ministère des Finances,

Programme

1^{ère} journée

- ➔ **Le RTGS (Real-time Gross settlement) :**
- Architecture et principes directeurs ;
- Fonctionnalités techniques ;

2^{ème} journée

- ➔ **Le système de messagerie :**
- Messagerie SWIFT : évolution du concept et de technologie ;
- Principes techniques et sécurité des messages ;

3^{ème} journée

- ➔ **Traitement des soldes exogènes :**
- Le système de télécompensation en Tunisie ;
- Le marché financier ;
- Réservation et imputation des flux ;

4^{ème} journée

- ➔ **Le Mobile Payment :**
- Le Mobile Banking : le type d'offres et la technologie support ;
- M-paiement, m-wallet : un écosystème en développement ;
- Les perspectives de développement ;

5^{ème} journée

- ➔ **Evolution des systèmes RTGS dans le monde :**
- Rôles des banques centrales ;
- Responsabilités des opérateurs (participants) ;
- Innovations technologiques dans la monétique et nouveau business model de l'écosystème ;
- Gestion des fraudes dans les paiements.

BA07

Durée : 4j

Prix : 3150 TTC

Gestion ALM bancaire : objectifs et techniques de modélisation**Intérêt**

L'ALM est un instrument précieux de gestion des ressources financières de la banque. Il permet d'estimer et de piloter l'équilibre entre les ressources et les emplois au regard des risques financiers auxquels est exposée l'activité bancaire sous la double contrainte de rentabilité et de solvabilité.

L'ALM doit donc s'intégrer dans le cadre d'une politique stratégique au sein de la banque visant l'optimisation

de la rentabilité et la maîtrise des risques inhérents à ses différentes opérations financières. L'ALM consiste aussi à prévoir et anticiper les évolutions futures et à prendre les décisions stratégiques les plus adéquates (stratégie de développement, allocation des fonds propres, optimisation des modèles de gestion des risques...).

Objectifs

- » Maîtriser les principes, les objectifs et les techniques de la gestion de bilan de banque ;
- » Gérer les risques de liquidité, de taux, de contrepartie et d'inflation ainsi que les risques résiduels ;
- » Appréhender les scénarios de crises et les circuits de refinancement, notamment en situation de stress ;
- » Appliquer les techniques ALM de façon opérationnelle.

Public cible

- Gestionnaires des risques,
- Responsables de salles des marchés
- Trésoriers,
- Responsables ALM,
- Auditeurs,

Programme**1^{ère} journée**

- ➔ **Le bilan de la banque et objectifs d'une gestion ALM :**
 - Typologie des risques stratégiques (marché, crédit, liquidité et opérationnel) ;
 - Définition des principaux ratios d'activité et de rentabilité ;
 - Les obligations réglementaires et prudentielles ;

2^{ème} journée

- ➔ **Gérer le risque de liquidité :**
 - Sources de financement et plan de refinancement ;
 - Scénarios de stress ;
 - Règlementation Bâle 3 : objectifs, enjeux et impacts sur le modèle des banques ;

Suite Programme

3^{ème} journée

- **Gérer le risque global de taux :**
 - ▶ Définition et mesure ;
 - ▶ Calculs d'indicateurs actuariels ;
 - ▶ Calculs d'indicateurs dynamiques ;
 - ▶ Gérer le risque global de taux ;

4^{ème} journée

- **Gérer le risque d'inflation et les risques résiduels :**
 - ▶ Instruments de couverture cash et dérivés ;
 - ▶ Lien entre positions de taux nominaux et inflation ;
 - ▶ Risque de change ;
 - ▶ Options cachées.

BA08

Durée : 4j

Prix : 3250 TTC

Conduite de la politique monétaire : les aspects stratégiques et opérationnels

Intérêt

Les banques centrales sont généralement mandatées pour veiller sur la stabilité des prix en premier lieu et apporter leur assistance à la politique gouvernementale en matière de croissance économique et stabilité financière en second lieu. Elles sont de ce fait, considérées comme banques de l'Etat dont la mission requiert à la fois une objectivité dans les choix des orientations, une neutralité dans la mise en œuvre ainsi qu'une certaine indépendance par rapport aux politiques budgétaire et financière du Gouvernement.

Toutefois, les soubresauts perpétuels de l'économie mondialisée, durant la période récente, ont souligné la

complexité de la politique monétaire et ses contraintes à faire face aux pressions inflationnistes tant qu'il n'existe pas un minimum de coordination entre la politique monétaire et la politique budgétaire. En effet, l'expérience des différentes crises qui se sont déclenchées (crise financière 2007, crise sanitaire printemps 2020...), ont montré l'urgence d'une politiques monétaires énergiques pour faire face à la dégradation généralisée des taux de croissance, la détérioration des bilans des banques et in fine, au déclenchement des signes de crises de solvabilité sur les marchés financiers.

Objectifs

- » Connaître les objectifs et missions de la politique monétaire ;
- » Maitriser les instruments de conduite de la politique monétaire ;
- » Maitriser les facteurs autonomes de liquidité ;
- » Appréhender l'intérêt macro-économique lié à l'indépendance de la politique monétaire ;

Public cible

- ▶ Responsables des banques centrales chargés de la politique monétaire,
- ▶ Responsables de salles des marchés des banques de la place,
- ▶ Trésoriers des banques,
- ▶ Responsables Back-office,
- ▶ Responsables ALM,
- ▶ Auditeurs,

Programme

1^{ère} journée

→ **Caractéristiques propres de la politique monétaire :**

- ▶ L'indépendance de la banque centrale : est-elle une simple disposition légale ou un instrument de gouvernance ?
- ▶ Les instruments de conduite de la politique monétaire ;
- ▶ Les mécanismes de coordination entre la politique monétaire et la politique budgétaire ;

2^{ème} journée

→ **Coordination entre les politiques :**

- ▶ Relation entre la politique budgétaire, politiques monétaire et politique macro-prudentielle ;
- ▶ Rôle de la policy-mix ;
- ▶ Analyse des marchés ;
- ▶ Les formes d'interventions de réglage fin ;

3^{ème} journée

→ **Mécanismes de transmission des impulsions de la politique monétaire :**

- ▶ Taux d'intérêt : le taux directeur, le taux de marché de liquidité, le taux de marché de titres de créances négociables ;
- ▶ Politique de crédit : contrôle direct, contrôle indirect ;
- ▶ Taux de change : le marché de change, le marché des instruments de couverture ;
- ▶ Le dialogue permanent de marché : aspects organisationnel et fonctionnel ;

4^{ème} journée

→ **Expérience internationale de conduite de politique monétaire :**

- ▶ Cas de la BCE ;
- ▶ Cas de la BAO et BEAC ;
- ▶ Cas de la Tunisie. L'expérience de la plateforme de la centrale des actifs éligibles au refinancement : la «CAER».

BA09

Durée : 5j

Prix : 3650 TTC

Traitement des opérations post-marché dans une banque centrale

Intérêt

La mission principale du post-marché dans une banque centrale est d'assurer la bonne fin des opérations initiées sur les marchés, les enregistrer dans les comptes appropriés, et prendre en charge systématiquement de tous les événements liés au cycle de vie des instruments financiers en question. L'organisation de Back-Office devrait être structurée selon l'enchaînement de traitement des événements des opérations «post-marché» : validation et confirmation, paiement, règlement-livraison et comptabilisation.

A tous les niveaux, l'efficacité du système d'information se définit par sa capacité à traiter les opérations de façon à la fois sécurisée et automatisée. Le mot d'ordre est l'utilisation de la technique de STP, «Straight Through Processing», signifiant que l'opération passe tout droit de «bout en bout» sans aucune intervention manuelle.

Objectifs

- » Cerner le rôle et la fonction des opérations post-marché dans une banque centrale ;
- » Maîtriser la chaîne de traitement des différentes opérations traitées sur le marché et les risques qui y sont associés ;
- » Assurer le bon dénouement des opérations traitées dans la journée ;
- » Maîtriser la gestion des flux inhérents aux instruments financiers ;
- » Acquérir les compétences nécessaires pour sécuriser les opérations post-marché ;

Public cible

Ce séminaire s'adresse aux :

- ▶ Cadres des banques centrales chargés des opérations des marchés (marché monétaire, marché des changes),
- ▶ Cadres des banques centrales chargés des opérations sur titres,
- ▶ Cadres des banques centrales chargés des back-offices

Programme

1^{ère} journée

- **Comptabilisation des opérations de marché et de titres :**
 - ▶ Le traitement administratif et comptable des transactions conclues sur les marchés financiers ;
 - ▶ Le dénouement des opérations négociées sur les marchés par les particuliers ou les professionnels ;
 - ▶ La comptabilisation des opérations de politique monétaire ;
 - ▶ Le règlement/livraison des titres auprès des contreparties ;
 - ▶ Le suivi des opérations sur titres (émission, remboursement, paiement des revenus) ;

2^{ème} journée

- **Évolutions des marchés de change et des méthodes de gestion des réserves :**
 - ▶ Les échanges interbancaires ;
 - ▶ Interventions de la banque centrale en tant que régulateur ;
 - ▶ Les techniques de gestion des réserves de change ;
 - ▶ Reporting et information du marché ;

3^{ème} journée

- **Définition des opérations de back-office et domaine d'application :**
 - ▶ Organisation de back-office ;
 - ▶ Le système d'informations ;
 - ▶ Prise en charge par système des opérations de marché ;
 - ▶ Contrôle de conformité ;
 - ▶ Validation et dénouement comptable ;

4^{ème} journée

- **Organisation et activités du dépositaire Centrale des titres «CSD» :**
 - ▶ Règles de fonctionnement de «CSD» ;
 - ▶ Conservation centralisée de titres ;
 - ▶ Opérations sur titres ;
 - ▶ Système de règlement/livraison ;
 - ▶ Plan comptable de titres ;

5^{ème} journée

- **Gestion des risques opérationnels et le cyber-risque :**
 - ▶ Plans de continuité d'activité ;
 - ▶ Administration des données ;
 - ▶ Gouvernance du système de contrôle.

BA10

Durée : 5j

Prix : 2850 TTC

Application de la norme IAS 19 par les entités bancaires et financières : Modalités de calcul et de comptabilisation des avantages au personnel

Intérêt

La norme IAS 19 «Avantages du personnel» est une discipline comptable orientée spécialement pour le traitement des engagements sociaux d'une entité économique envers son personnel. Cette norme impose des méthodes pointues d'évaluation et de comptabilisation. Elle précise également la liste des informations à publier en annexes des états financiers. Cette norme est complétée par la Norme IFRS2 «Paiements en actions» qui traite notamment de la comptabilisation des plans de stock-option.

L'esprit de la norme IAS 19 repose sur le principe de la récompense de membres du personnel par des avantages en contreparties des services qu'ils rendent à l'entreprise, à savoir leur travail. Ces engagements peuvent être à long terme comme les primes d'ancienneté, les médailles de travail et l'indemnité de rupture du contrat de travail ou post-emploi comme la retraite, la couverture médicale ou les primes à caractère social. En se fondant sur ce principe, la norme conduit à comptabiliser les engagements sur la base des services déjà rendus. Ainsi un droit à prestations à l'âge de la retraite sera découpé en deux parties : les droits acquis et les droits restant encore à acquérir.

Cette méthode, appelée aussi méthode de «répartition des prestations au prorata des années de service» consiste à prendre en compte l'obligation générée au titre des droits acquis mais évaluée sur les bases des prestations futures. La valeur actualisée des obligations de l'entreprise doit être alors provisionnée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie par le régime. Par exemple, l'évaluation des droits sera réalisée sur la base du salaire final si celui-ci sert de base de calcul pour les prestations.

De manière schématique, la détermination du montant à porter au passif comporte les deux étapes suivantes :

- Dans un premier temps, l'évaluation de l'engagement total, qui représente la contrepartie financière de la globalité de la promesse faite par l'employeur ; puis
- Dans un deuxième temps, la répartition de cet engagement total entre une part affectable au passé, représentative de droits acquis, et la part complémentaire représentative de droits futurs, restant à acquérir.

Objectifs

- » Cerner le concept et le périmètre de la norme IAS19 ;
- » Maîtriser la technique de calcul d'évaluation des engagements sociaux ;
- » Estimer les paramètres de calcul et définir ses hypothèses ;
- » Identifier les données et bases statistiques utiles au calcul ;
- » Evaluer les impacts financiers des engagements sociaux sur les fonds propres ;

Public cible

Ce séminaire s'adresse aux cadres bancaires et des établissements financiers notamment :

- Les responsables chargés de la comptabilité,
- Les responsables chargés des opérations financières,
- Les responsables chargés de ressources humaines,
- Les responsables chargés des affaires sociales,
- Les responsables chargés du contrôle de gestion,
- Les auditeurs internes,

Programme

1^{ère} journée

- **1- Présentation de la norme**
 - ▶ a. Origine de la norme ;
 - ▶ b. Objectifs de la norme ;
 - ▶ c. Champ d'application et périmètre de la norme :
 - i. Avantages aux personnels,
 - ii. Classement des régimes,
 - iii. Conventions sectorielles,
 - ▶ d. Les amendements de la norme ;
- **2- Valorisation des engagements sociaux**
 - ▶ a. Hypothèses actuarielles ;
 - i. Table de mortalité,
 - ii. Table de turnover,
 - ▶ b. Hypothèses financières ;
 - i. Taux d'intérêt,
 - ii. Cotisation sociale,
 - iii. Taux d'augmentation salariale
 - ▶ c. Projection à l'année N+1 ;
 - ▶ d. Cout des services rendus et charge d'intérêt ;
 - ▶ e. Gains et pertes actuariels ;

2^{ème} journée

- **3- Cas pratiques :**
 - ▶ a. IDR ;
 - ▶ b. Maladie ;
 - ▶ c. Médaille du travail ;
- **4- Réalisation des tests de sensibilité: changement de réglementation, taux d'actualisation, taux d'inflation médicale, taux d'augmentation salariale et choc sur la table de mortalité ;**

→ 5- Couverture des engagements sociaux :

- ▶ a. Reconnaissance d'un actif ;
- ▶ b. Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction : IFRIC 14 ;

→ 6- Comptabilisation des engagements sociaux :

- ▶ a. Dispositions transitoires ;
- ▶ b. Impact sur le bilan.

3^{ème} journée

→ Traitement des soldes exogènes :

- ▶ Le système de télécompensation en Tunisie ;
- ▶ Le marché financier ;
- ▶ Réservation et imputation des flux ;

4^{ème} journée

→ Le Mobile Payment :

- ▶ Le Mobile Banking : le type d'offres et la technologie support ;
- ▶ M-paiement, m-wallet : un écosystème en développement ;
- ▶ Les perspectives de développement ;

5^{ème} journée

→ Evolution des systèmes RTGS dans le monde :

- ▶ Rôles des banques centrales ;
- ▶ Responsabilités des opérateurs (participants) ;
- ▶ Innovations technologiques dans la monétique et nouveau business model de l'écosystème ;
- ▶ Gestion des fraudes dans les paiements.

BA11

Durée : 3j

Prix : 3150 TTC

Optimisation de la gestion de trésorerie et maîtrise de la négociation bancaire**Intérêt**

Le contexte actuel de la crise économique et financière, au niveau national et international, fragilise énormément les entreprises et augmente leur risque de défaillance. Selon des statistiques récentes, les difficultés de trésorerie que connaissent les entreprises constituent la principale cause de leur cessation de paiement. C'est dans ce sens qu'une société, brutalement confrontée à des problèmes de trésorerie, se trouve dans l'incapacité de réagir du fait qu'il n'y a pas de solutions miracles mobilisables immédiatement.

Partant du principe que la situation de trésorerie est révélatrice de l'état de santé d'une entreprise, la gestion de la trésorerie, constitue dans toute organisation, la

préoccupation majeure et permanente de tout chef d'entreprise voulant se prémunir contre le risque de rupture du cash et assurer la pérennité de sa firme.

Encore plus, la concurrence acharnée qui caractérise le secteur des assurances ne doit pas constituer un facteur de blocage pour l'épanouissement des meilleures sociétés de ce secteur. Au contraire, elle leur sert d'un pilier fort pour l'innovation et la diversification des produits et services financiers dans le sens de découvrir d'autres opportunités de placement plus rémunérateurs sur le marché.

Objectifs

- » Les enjeux de la gestion des flux de trésorerie ;
- » Les méthodes de perfectionnement des prévisions ;
- » Les principales formules de placement (marché monétaire, marché financier, OPCVM, FCP) ;
- » Les principales méthodes de financement (découvert, escompte commercial, financement des stocks, financement des exportations, cession des créances professionnelles ...)
- » Les méthodes de calcul des intérêts : intérêts simples, intérêts composés, les taux proportionnels et les taux équivalents ;
- » La négociation bancaire ;
- » Le plan de trésorerie ;
- » Les instruments de couverture contre le risque des taux d'intérêt
- » Les instruments de couverture contre le risque de change ;

Public cible

- Les responsables des banques, des établissements financiers et des compagnies d'assurance sont concernés notamment :
- Trésoriers, Financiers, Comptables, Auditeurs,
- Front, Middle et back-offices,
- Contrôleurs de gestion, juristes et conformité,

Programme

1^{ère} journée

→ Gestion des flux de trésorerie et techniques de placement :

- ▶ Processus de prévision des cash-flow et équilibrage des comptes ;
- ▶ Plan de Trésorerie prévisionnelle ;
- ▶ Budget de trésorerie ;
- ▶ Fonctions de pilote des flux ;
- ▶ Placement de trésorerie via le système bancaire ;
- ▶ Placement de trésorerie via le marché monétaire ;
- ▶ Placements de trésorerie via le marché financier ;
- ▶ Placement de trésorerie via la technique de la pension livrée ;

2^{ème} journée

→ Techniques de financement à court terme & calcul des coûts :

- ▶ Financement bancaire classique ;
- ▶ Financement sur le marché financier ;
- ▶ Financements par des ressources spécifiques : lignes de crédit, Fonds spécialisés, crédits Fournisseurs, Crédits acheteurs ;

- ▶ Les conditions bancaires de placement et de financement ;
- ▶ Calcul des agios bancaires ;
- ▶ Calcul du taux effectif global TEG ;

3^{ème} journée

→ Gestion de risques de taux d'intérêt et de change :

- ▶ Effets de la variation des taux d'intérêt sur les prix des dettes et des créances ;
- ▶ Gestion actif-passif / ALM ;
- ▶ Les mécanismes de couverture du risque de taux ;
- ▶ Différents aspects du risque de change ;
- ▶ Evaluation du risque de change ;
- ▶ Fonctionnement et mécanismes des marchés des changes ;
- ▶ La cotation des devises ;
- ▶ Passation des ordres de change au mieux ou à cours limite ;
- ▶ Contrôle de la rémunération bancaire ;
- ▶ Nouveaux instruments de couverture du risque de change.

BA12

Durée : 4j

Prix : 3350 TTC

Les pensions livrées : des méthodes avancées pour une meilleure gestion de trésorerie

Intérêt

Les trésoriers des banques ont souvent besoin d'instruments de placements souples qui leur permettent d'optimiser sa trésorerie et de se prémunir contre les risques de crédit et de marché à l'instar de la technique de pension livrée qui, en outre, offre des avantages financiers, juridiques et prudentiels.

Pour bénéficier de ces avantages, le trésorier doit connaître parfaitement le mécanisme de la pension livrée pour aboutir à une mise en place conforme

répondant aux exigences de la Loi donnant droit à ces avantages spécifiques prévus.

Toutefois, les conditions de liquidité du marché peuvent venir limiter le recours à cet instrument de pension livrée en faveur d'autres techniques apparentées telles que la « vente à réméré » ou la technique de « prêt/emprunt de titres ».

Objectifs

- » Maîtriser le montage juridique et financier de la pension livrée (Repo) ;
- » Optimiser le choix des instruments de gestion de trésorerie ;
- » Appréhender les risques inhérents aux pensions livrées ;
- » Savoir utiliser les techniques de maîtrise de risques (haircut, appels de marges, calcul du solde de résiliation, etc.) ;

Public cible

- Ce séminaire s'adresse aux cadres des banques, des établissements financiers et des intermédiaires en Bourse, notamment les responsables chargés de :
 - Salles de marchés,
 - Gestion titres,
 - Back-office,
 - IT,
 - Conformité et gestion des risques,
 - Gestion du portefeuille refinançable,

Programme

1^{ère} journée

- ➔ **Généralités et caractéristiques du marché du Repo :**
 - Définition de la pension livrée ;
 - Contexte financier, utilisateurs (Banque Centrale, Banques, autres opérateurs) ;
 - La fonction de l'intermédiation de la pension livrée ;

2^{ème} journée

- ➔ **Le montage technique :**
 - Valorisation (pricing) des obligations du Trésor ;
 - Analyse des risques inhérents à la pension livrée ;
 - Les déterminants du taux de la pension livrée ;
 - Présentation et fonctionnement du Repo tripartite ;

3^{ème} journée

- ➔ **Méthodes de réduction de risques :**
 - Marge initiale de sécurité ;
 - Appels de marges ;

4^{ème} journée

- ➔ **Pricing, stratégies et gestion :**
 - Pratique des opérations de pension livrée ;
 - Coût de portage et arbitrage ;
 - Stratégies induites sur le marché monétaire ;
 - Stratégies possibles sur le marché obligataire ;
 - Les méthodes de comptabilisation ;
 - Les défaillances.

BA13

Durée : 3j

Prix : 3450 TTC

Gestion du collatéral : Processus d'optimisation des ressources de la banque

Intérêt

Ces dernières années, les renforcements de la réglementation prudentielle et les initiatives des régulateurs des marchés ont favorisé l'utilisation accrue du collatéral pour sécuriser les transactions et couvrir le risque de crédit. De ce fait, la gestion des actifs, titres ou liquidités remis en garantie devient un enjeu stratégique pour la banque dans la mesure où les critères d'éligibilité d'un collatéral et les niveaux de décote que lui sont associés exigent une gestion prudente et pointue.

Il est aussi intéressant de noter qu'une grande partie des actifs susceptibles d'être éligibles à la collatéralisation sont en outre utilisés à d'autres fins, pour satisfaire les ratios de liquidité à court terme (LCR) et à long terme (NSFR), imposés par les accords de Bâle 3. À cela, s'ajoute le fait qu'il faut prendre en compte les coûts de règlement-livraison du collatéral, qui peuvent avoir un impact non-négligeable sur le coût total de la collatéralisation. Ces coûts peuvent être maîtrisés, grâce à un service post-marché intégré alliant la gestion du collatéral et la conservation d'actifs.

Objectifs

- » Comprendre les systèmes de gestion du collatéral : acteurs, processus et particularité ;
- » Comprendre les différents contrats et conventions ;
- » Comprendre les principes de suivi des risques de contrepartie et le rôle de la collatéralisation ;
- » Maîtriser le calcul d'évaluation du collatéral ;

Public cible

- Responsables des banques centrales chargés de la politique monétaire,
- Responsables de salles des marchés des banques de la place,
- Trésoriers des banques,
- Responsables Back-office,
- Responsables ALM,
- Auditeurs,

Programme

1^{ère} journée

→ Processus de collatéralisation et risque de contrepartie :

- ▶ Utilisations du collatéral ;
- ▶ Chainage d'opérations de collatéralisation ;
- ▶ Méthodes d'évaluation du collatéral ;
- ▶ Méthodes de réduction de risques (haircut, appel de marge, due diligence...);
- ▶ Pilotage de la position collatéral/liquidité ;

2^{ème} journée

→ Valorisation du collatéral :

- ▶ Valorisation du portefeuille créances ;
- ▶ Valorisation du portefeuille titres ;
- ▶ Valorisation du pool ;
- ▶ Processus de Règlement /Livraison ;

3^{ème} journée

→ Optimisation de la gestion du collatéral :

- ▶ Le service de gestion du collatéral : organisation des process ;
- ▶ Les appels de marge ;
- ▶ La gestion des substitutions ;
- ▶ La gestion des réclamations.

BA14

Durée : 3j

Prix : 3050 TTC

La gouvernance bancaire : fondamentaux et principes de mise en œuvre

Intérêt

Les changements perpétuels du contexte économique durant ces dernières années et le renforcement des lois relatives aux contrôles financiers, ont incité les entreprises à renforcer leur système de management des risques et leur dispositif de gouvernance. Pour cela, la plupart des banques se basent sur le référentiel de contrôle interne pour la mise en œuvre d'un dispositif agile de gouvernance.

Dans la pratique, tout établissement bancaire définit une stratégie, puis la décline en objectifs auxquels tous les processus devront répondre pour converger vers la

réalisation de trois catégories d'objectifs :

- être en conformité par rapport aux lois et aux référentiels ;
- atteindre un niveau satisfaisant d'efficacité et d'efficience opérationnelle par rapport au plan stratégique ;
- assurer un système de reporting fiable de l'information financière.

Objectifs

- » Maîtriser les bonnes pratiques de la gouvernance ;
- » Comprendre les principes de la bonne gouvernance et les Best Practices ;
- » Maîtriser les exigences d'un système de contrôle interne efficace ;
- » S'approprier des outils de contrôle interne et l'approche fondée sur les risques ;

Public cible

- ▶ Cadres des départements risques des banques et des établissements financiers,
- ▶ Cadres des départements d'audit et d'inspection des banques et des établissements financiers,
- ▶ Cadres des départements de conformité des banques et des établissements financiers,
- ▶ Cadre des directions chargées des reporting financiers et comptables des banques et des établissements financiers,

Programme

1^{ère} journée

- **Réglementation bancaire sur le contrôle interne :**
 - ▶ La bonne gouvernance et son impact sur la performance de l'entreprise ;
 - ▶ Objectifs du contrôle interne ;
 - ▶ Risques bancaires ;
 - ▶ Obligations réglementaires spécifiques aux organismes financiers ;
 - ▶ Rémunérations des dirigeants ;
 - ▶ Le management des risques et les standards internationaux (ISO 31000, COSO, etc.) ;

2^{ème} journée

- **Les principes de la bonne gouvernance ;**
 - ▶ La Conseil d'Administration : Structure, organisation et missions ;
 - ▶ Les administrateurs indépendants : nomination, rémunération et responsabilités ;
 - ▶ Le système de contrôle interne ;

3^{ème} journée

- **Outils de contrôle interne :**
 - ▶ Le contrôle permanent et le contrôle périodique ;
 - ▶ L'audit interne et l'approche fondée sur les risques ;
 - ▶ Méthodologie de conduite d'une mission d'audit ;
 - ▶ Rapports de contrôle interne.

BA15

Durée : 3j

Prix : 3050 TTC

Le contrôle de gestion de l'activité bancaire : fondamentaux et principes de mise en place

Intérêt

Le contrôle de gestion joue un rôle clé au sein des entreprises. Pour les établissements bancaires, il constitue un outil essentiel de mesure de performance en raison de la spécificité et la complexité de son secteur d'activités recouvrant différents métiers, différents produits, différents clients, différents points de vente, etc....

Pour répondre à cette diversité, le contrôle de gestion bancaire est conçu comme un processus dynamique de pilotage et d'animation au sein d'une structure décentralisée. Ainsi, les analyses de rentabilité et de

performances sont menées par un centre de profit, par produit, par client, ou par métier...

Bien que cette discipline soit introduite tardivement dans le secteur bancaire par rapport aux entreprises industrielles, elle a développé des nouvelles méthodes plus avancées donnant à cette fonction de contrôle les qualités d'une gestion avant-gardiste notamment en ce qui concerne l'allocation adéquate des ressources financières et non financières, la comptabilité analytique et l'évaluation des coûts de cession interne.

Objectifs

- » Acquérir des connaissances de base du contrôle de gestion dans le milieu bancaire ;
- » Connaître les éléments essentiels pour d'éventuelles missions ;
- » Maîtriser les principaux leviers qui permettent au contrôleur d'apporter de la valeur, de se positionner comme un partenaire aux décideurs et de les aider dans la prise de décision ;

Public cible

- Cadres des départements risques des banques et des établissements financiers,
- Cadres des départements d'audit et d'inspection des banques et des établissements financiers,
- Cadres des départements de conformité des banques et des établissements financiers,
- Cadre des directions chargées des reporting financiers et comptables des banques et des établissements financiers,

Programme

1^{ère} journée

→ Les fondamentaux et le rôle du contrôle de gestion bancaire :

- ▶ Contrôleur de gestion : profil et place dans la banque ;
- ▶ La fonction de contrôle de gestion, les missions et les objectifs ;
- ▶ Le contrôle et le pilotage de la performance ;
- ▶ Les outils de gestion (normes, procédures, tableaux de bords, etc.) ;
- ▶ L'utilisation des outils au sein des différents services ;
- ▶ Les points d'amélioration et les mesures correctives ;

2^{ème} journée

→ Le pilotage économique :

- ▶ Les méthodologies de construction budgétaire ;
- ▶ Produire les éléments de gestion à l'élaboration de plans stratégiques et des projets de la banque ;
- ▶ Le cycle budgétaire d'une banque ;
- ▶ La mise en place de nouveaux outils informatiques de gestion ;

3^{ème} journée

→ Le processus budgétaire :

- ▶ Les méthodologies de construction budgétaire ;
- ▶ Les tableaux de bords et synthèse de commentaires de l'activité ;
- ▶ Reporting et prévisions ;
- ▶ Les autres points clés : les ratios financiers et les analyses économiques, gestion Actif /Passif, La politique de prix de transfert.

BA16

Durée : 2j

Prix : 3150 TTC

Organisation et fonctionnement des marchés domestiques en devises & nouvelles mesures de contrôle de risques de change

Intérêt

La nouvelle réglementation de la Banque centrale de Tunisie (circulaire 2021-03 relative à l'organisation et fonctionnement des marchés domestiques en devises) a introduit des assouplissements quant aux échanges de liquidité en devises sur le marché interbancaire tout en harmonisant les anciennes dispositions relatives aux règles de fonctionnement des marchés en devises (circulaire n°2016-01, circulaire n°92-13 et circulaire n°97-08).

Selon les nouvelles dispositions de la circulaire 2021-03, les transactions sur le marché monétaire en devises, y compris les opérations sur instruments de couverture, sont obligatoirement traitées entre les Intermédiaires Agréés via le système Reuters Dealing et/ou le système Bloomberg.

Ainsi, l'intermédiaire agréé ayant opté d'utiliser le système Reuters Dealing d'une manière exclusive ou parallèlement avec le système Bloomberg doit installer la solution « Trade Reporting » fournie par la société Refinitiv.

Toutefois, l'intermédiaire agréé choisissant d'utiliser le système de la société Bloomberg est tenu d'autoriser cette dernière à permettre à la Banque Centrale de Tunisie de consulter les transactions effectuées sur

cette plateforme.

Dans la même optique d'orientation, la circulaire de la BCT n° 2021-02 relative aux instruments de couverture contre les risques de change a introduit de nouveaux instruments de marché pour se couvrir contre les risques de changes et les fluctuations des prix des produits de base. A cet égard, les intermédiaires agréés sont autorisés à effectuer des opérations de swap de devises (Cross currency swap – CCS) de type devises/dinar et devises/devises avec leurs clients au titre de leurs opérations financières en devises réalisées conformément à la réglementation en vigueur.

A cet égard, les intermédiaires agréés sont expressément autorisés à effectuer entre eux des swaps de devises sous la forme devises/dinar et devises/devises pour se couvrir contre le risque de change encouru sur le portefeuille de swaps de devises effectués avec leurs clients. De même, ils sont aussi autorisés à effectuer avec les organismes financiers étrangers des opérations de swap de devises sous la forme devises/devises pour se couvrir contre le risque de change encouru sur le portefeuille de swaps de devises effectués avec leurs clients.

Objectifs

- » Appréhender les principes et les objectifs de la refonte du marché des changes et les apports des circulaires n° n°2021-02 et 2021-03 ;
- » Maitriser les règles de fonctionnement des opérations de change au comptant et des opérations de change à terme ;
- » Comprendre le rôle des TDM pour l'animation du marché ;
- » Prendre connaissance des formes d'intervention de la BCT sur le marché monétaire en devises ;
- » Maitriser les plateformes Reuters et Bloomberg ;
- » Comprendre les principes de fonctionnement des marchés des options et des swaps ;

Public cible

Les cadres des établissements bancaires et de l'ONP sont exclusivement concernés par cette formation, qui est destinée notamment aux :

- Responsables des salles de marchés,
- Responsables du Back-office,
- Responsables IT,
- Responsables conformité et risques,
- Responsables stratégie et organisation,

Programme

1^{ère} journée

- ➔ **Réformes du marché des changes & Instruments de couvertures des opérations à terme :**
 - ▶ Evolution du cadre légal et réglementaire ;
 - ▶ Les TDM : conditions d'admission et rôle d'animation et d'apport de liquidité ;
 - ▶ Systèmes de cotation des transactions des changes ;
 - ▶ Les axes d'une politique de couverture : marché des options et du swap ;
 - ▶ Les contrats de couverture contre les fluctuations des prix des produits de base ;

2^{ème} journée

- ➔ **Le marché monétaire en devises & règles de gestion des risques :**
 - ▶ Interventions de la banque centrale en tant que fournisseur de liquidité ;
 - ▶ Interventions de la banque centrale en tant que régulateur : pilotage du taux de change ;
 - ▶ Modalités et règles de gestion des risques : position nette globale en devises, limites de risques...
 - ▶ Les comptes auprès des correspondants étrangers dédiés aux opérations de couverture ;
 - ▶ Dépôt de garantie, appel de marge ;
 - ▶ Valorisation du portefeuille swap ;
 - ▶ Position nette globale en devises ;

BA17

Durée : 3j

Prix : 3050 TTC

Les opérations de commerce international : dispositif réglementaire et techniques de financement

Intérêt

Les opérations du commerce international se caractérisent par l'importance des échanges transfrontaliers et l'ampleur de leur réglementation sur le plan international. Elles sont régies et appuyées par une multitude d'accords de libre-échange.

Néanmoins, les risques nés des opérations de commerce international peuvent intégrer des risques économiques, des risques politiques, des risques commerciaux, des risques de change et d'autres risques comme les risques culturels et environnementaux. In fine, la gestion des risques du commerce international est le facteur principal qui détermine la documentation

et les méthodes de paiement utilisées par l'importateur et l'exportateur. A cet égard, les banques sont contraintes de connaître en détail les procédures et formalités de commerce international ainsi que sur ses outils et instruments spécifiques tels que les lettres de crédit, les crédits acheteurs, les garanties, les produits de compensation et de paiement, le financement structuré du commerce et des matières premières ainsi que les produits de change.

Les règles de compliance avec la douane et de lutte contre la criminalité financière font aussi partie des enjeux les plus importants du commerce international.

Objectifs

- » Appréhender et analyser l'ensemble des étapes d'une transaction internationale ;
- » Acquérir les bons réflexes, disposer des outils adéquats et des solutions adaptées pour réussir le montage et le financement des transactions internationales ;
- » Maîtriser la réglementation de la Banque Centrale en matière de commerce international ;
- » Être capable de discerner les risques, pièges et litiges potentiels ;

Public cible

ce séminaire s'adresse aux responsables bancaires notamment dans les directions suivantes :

- Direction de bancaire étranger et de commerce extérieur,
- Direction de crédit,
- Direction de risques,
- Direction des garanties,
- Direction du front, middle-office et back-offices,
- Direction juridique,
- Direction de conformité,

Programme

1^{ère} journée

- **Environnement international et gestion administrative des transactions :**
- ▶ Déroulement d'une transaction de commerce international ;
- ▶ Chronologie des risques liés à une transaction de commerce international ;
- ▶ Exigences documentaires à l'international ;

2^{ème} journée

- **Comprendre l'utilisation des Incoterms 2020 :**
- ▶ Importance des Incoterms ;
- ▶ Le transport international et les conditions de vente ;
- ▶ Les procédures douanières ;
- ▶ Éléments et conséquences du choix d'un Incoterm ;

3^{ème} journée

- **Maîtrise et garanties des paiements internationaux :**
- ▶ Gestion des risques de non-paiement ;
- ▶ Le choix de la technique et des instruments de paiement ;
- ▶ Couverture du risque de change ;

BA18

Durée : 4j

Prix : 3550 TTC

Les comptes consolidés selon les normes IFRS : méthodes et processus d'élaboration

Intérêt

Le passage des comptes individuels vers les comptes consolidés selon la norme IFRS 10 : « états financiers consolidés » nécessite de nombreux retraitements (contrats de location, instruments financiers, impôts différés...) qui s'appliquent aux entités économiques tenues de publier des comptes consolidés à savoir les sociétés mères qui contrôlent ses filiales de manière exclusive ou conjointe ou sur lesquelles elles exercent une influence notable.

L'IFRS 10 présente un modèle de consolidation unique qui s'applique à toutes les entités économiques. Il s'agit de procéder à une intégration globale des comptes des filiales dans ceux de la société mère (sauf pour les

sociétés d'investissement pour lesquelles on applique l'IFRS 9). En d'autres termes, il s'agit d'additionner ligne à ligne les comptes des filiales à ceux de la société mère. Mais, pour que la consolidation soit correcte, il faut effectuer certains travaux préalables d'harmonisation du moment où la filiale et la société mère peuvent ne pas utiliser les mêmes règles de comptabilisation (taux et méthodes d'amortissement, règles d'évaluation des stocks...etc). En plus, il faudrait procéder également à une élimination de certaines opérations internes telles que les prêts emprunts intra-groupes.

Objectifs

- » Maîtriser la problématique de la consolidation des comptes à la fois dans ses objectifs, dans ses méthodes et ses outils ;
- » Actualiser ses connaissances et anticiper les effets attendus de l'entrée en vigueur des normes IFRS pour le secteur bancaire tunisien ;
- » Participer aux travaux comptables empiriques sur les enjeux et les méthodes de l'établissement des états financiers consolidés ;
- » Comprendre les principes de la consolidation ainsi que les écritures spécifiques à cette technique fournie par IFRS 10 (élimination de comptes réciproques et de résultats internes, écritures d'homogénéisation) ;

Programme

1^{ère} journée

- ▶ Caractéristiques du référentiel international IFRS : éclairages sur les grands principes ;
- ▶ Objectifs attendus de la migration du secteur bancaire vers les normes IFRS ;
- ▶ Application de la juste valeur dans les états financiers : les approches de valorisation des actifs financiers (Mark to market, Mark to model) ;
- ▶ Les impacts financiers globaux : les fonds propres, les avantages sociaux...etc ;
- ▶ Les impacts organisationnels ;

2^{ème} journée

- ▶ Cadre réglementaire et obligation d'établir des comptes consolidés : IFRS 10, IFRS 12, NC35 ;
- ▶ Divergences entre normes NCT et IFRS ;
- ▶ Processus de migration du secteur bancaire vers les normes IFRS ;

3^{ème} journée

- ▶ Champ de consolidation : différents types de contrôle (exclusif, conjoint, influence notable) ;
- ▶ Exclusions du champ de consolidation ;
- ▶ Calcul des pourcentages de droits de vote ;
- ▶ Méthodologie de l'intégration globale et proportionnelle, de la mise en équivalence ;
- ▶ Cas pratiques ;

4^{ème} journée

- ▶ Travaux de retraitements : retraitements obligatoires, élimination des écritures fiscales, élimination des écritures intra-groupe, homogénéisation des comptes ;
- ▶ Calcul de l'écart d'évaluation, l'écart d'acquisition ;
- ▶ Comptabilisation des écritures au journal de consolidation ;
- ▶ Détermination des impôts différés ;
- ▶ Répartition des capitaux propres.

BA19

Durée : 2j

Prix : 2750 TTC

La réglementation de change : les nouvelles mesures d'assouplissement

Intérêt

Dans l'objectif d'encourager l'investissement en devise et booster l'économie nationale, la Banque Centrale de Tunisie (BCT) a décidé en 2019 et 2020 plusieurs mesures d'assouplissement de change touchant aussi bien les opérations en capital que celles de commerce extérieur. Il s'agit de :

- Nouveaux créneaux d'investissements en devise par des opérateurs résidents et non-résidents (circulaire n°2018-14),
- L'ouverture des comptes startup en devises (circulaire n°2019-01),
- Nouveaux assouplissements de gestion des comptes AVA (circulaire n°2020-03), et

- L'émission de cartes technologiques de paiement international (circulaire n°2019-02),

L'application de ces mesures par les banques au profit de sa clientèle, engendre nécessairement un besoin de mise à niveau logistique et une formation spécifique pour les cadres travaillant sur ces dossiers et ce, dans une logique d'améliorer le taux de satisfaction clientèle et de satisfaire les exigences réglementaires de la BCT.

Le workshop traitera des cas pratiques en simulant des opérations réelles tout en faisant ressortir l'aspect de reporting aux services concernés de la BCT.

Objectifs

- » Appréhender l'intérêt des assouplissements de change opérés ;
- » Maîtriser la technique bancaire liée aux opérations des transferts courants et en capital ;
- » Comprendre le fonctionnement de la plateforme de la BCT dédiée aux différentes opérations de transfert ;
- » Identifier les risques de change et maîtriser les principales techniques de couverture ;
- » Saisir les étapes de reporting à la BCT ;

Public cible

Cette formation est destinée principalement aux cadres bancaires chargés :

- Des opérations de commerce extérieur,
- Des opérations de transfert de la clientèle,
- Des opérations de financement sur des lignes extérieures,
- De la conformité et des aspects juridiques,
- De back-office,
- De l'audit,

Programme

1^{ère} journée

- **I- Introduction générale à la réglementation des changes :**
 - ▶ Notions fondamentales des dispositions de change et concept de résidence ;
- **II- Les comptes STARTUP en devises :**
 - ▶ 1- Les autres comptes en devises des sociétés résidentes ;
 - ▶ 1-1 Les comptes professionnels en devises ;
 - ▶ 1-2 Les comptes négoce international ;
 - ▶ 2- Les comptes startup en devises :
 - ▶ 2-1 Introduction à la notion de la société startup ;
 - ▶ 2-2 Les comptes startup en devises (Cirulaire BCT n°2019-01 du 30/01/2019) ;

2^{ème} journée

- **III- Les mesures en matière des règlements financiers des importations et des exportations (Cirulaire BCT n°2020-02 du 04/02/2020) ;**
- **IV- Les mesures en matière d'allocation pour voyage d'affaires (Cirulaire BCT n°2020-03 du 04/02/2020) ;**
- **V- La nouvelle circulaire relative aux emprunts en devises Cirulaire BCT n°2020-13 du 02/06/2020).**

BA20

Durée : 2j

Prix : 2650 TTC

Instruments de couverture contre les risques de change : conditions d'application de la circulaire aux intermédiaires agréés n° 2021-02

Intérêt

La circulaire de la BCT n° 2021-02 relative aux instruments de couverture contre les risques de change a autorisé les intermédiaires agréés d'effectuer des opérations de change à terme avec leur clientèle tout en introduisant des nouveaux instruments de couverture contre les risques de changes et de fluctuation des prix des produits de base.

Ainsi, les intermédiaires agréés sont autorisés à effectuer avec les clients des opérations de swap de devises (Cross currency swap – CCS) de type devises/dinar et devises/devises au titre de leurs opérations commerciales et financières réalisées conformément à la réglementation en vigueur.

Dans le même esprit, les intermédiaires agréés sont aussi autorisés à effectuer avec les organismes financiers étrangers des opérations de swap de devises

sous la forme devises/devises pour se couvrir contre le risque de change encouru sur le portefeuille de swaps de devises effectués avec leurs clients.

Selon les dispositions de la même circulaire, les intermédiaires agréés peuvent conclure avec les clients des options de change devises/dinar et devises/devises au titre des opérations commerciales et financières réalisées conformément à la réglementation en vigueur. Ils peuvent à cet effet proposer à leur clientèle, dans le cadre d'une même opération commerciale ou financière, une option de change d'achat ou de vente, une combinaison d'options de change ou une combinaison d'option de change et de contrat de change à terme.

Objectifs

- » Appréhender la profondeur de la refonte du marché des changes et les apports des circulaires n° 2021-02 et 2021-03 ;
- » Maîtriser les règles de fonctionnement des opérations de change au comptant et des opérations de change à terme ;
- » Comprendre les principes de fonctionnement des marchés des options et des swaps ;
- » Analyser le rôle des TDM pour l'animation du marché ;
- » Prendre connaissance des formes d'intervention de la BCT sur le marché monétaire en devises ;

Public cible

Les cadres des établissements bancaires et de l'ONP sont exclusivement concernés par cette formation, qui est destinée notamment aux :

- Responsables des salles de marchés,
- Responsables du Back-office,
- Responsables IT,
- Responsables conformité et risques,
- Responsables stratégie et organisation,

Programme

1^{ère} journée

- ▶ Profondeur de la refonte du marché des change : évolution du cadre légal et réglementaire ;
- ▶ Les TDM : conditions d'admission et rôle d'animation et d'apport de liquidité ;
- ▶ Interventions de la banque centrale en tant que fournisseur de liquidité ;
- ▶ Les nouveaux instruments de couverture : objectifs de l'innovation ;

2^{ème} journée

- ▶ Les axes d'une politique de couverture : marché des options et du swap ;
- ▶ Les contrats de couverture contre les fluctuations des prix des produits de base ;
- ▶ Les comptes auprès des correspondants étrangers dédiés aux opérations de couverture ;
- ▶ Valorisation du portefeuille swap ;
- ▶ Position nette globale en devises.

BA21

Durée : 2j

Prix : 2850 TTC

Crédit Bureau : une alternative pour les banques et les établissements financiers en vue d'une meilleure maîtrise du marché du crédit

Intérêt

Récemment autorisée en Tunisie par le décret-loi n° 2022-2 du 4 janvier 2022, l'activité de crédit bureau a suscité un intérêt croissant des professionnels pour cadrer exactement le rôle des sociétés d'informations sur les crédits et ce, en relation avec la centrale des risques de la Banque Centrale de Tunisie. Conceptuellement, la création d'un « crédit bureau » a pour objectifs de :

- faciliter l'accès au crédit aux PME,
 - prévenir contre l'endettement croisé et le surendettement, et
 - d'assurer le suivi du comportement des emprunteurs,
- Ainsi, l'ensemble des parties prenantes bénéficient d'un certain nombre d'avantages liés au fonctionnement

du « crédit bureau » grâce une circulation partagée d'informations fiables sur les demandeurs de financement.

Plus généralement, la mise en place d'un « crédit bureau » constitue un modèle de gestion responsable de crédit pendant son cycle de vie. Un tel système permet alors d'assurer la protection des consommateurs et des données que leurs sont liées tout en fournissant un code de conduite ou « best practice » à l'ensemble des opérateurs sur le marché de crédit.

Dans cette logique, le « crédit bureau » contribue à une réduction substantielle des créances bancaires douteuses.

Objectifs

- » Appréhender les enjeux économiques, financiers et réglementaires de la création des sociétés de « crédit bureau » ;
- » Découvrir l'utilité et la richesse du rôle de « crédit bureau » ;
- » Développer des nouvelles approches de gestion de risque de crédit ;
- » Acquérir des compétences et des bonnes pratiques de gestion et traitement de l'information financière ;

Public cible

- Ce séminaire s'adresse aux cadres bancaires et des établissements financiers notamment :
 - Responsables des départements de crédit,
 - Analystes chargés des dossiers de financement,
 - Responsables chargés de suivi des engagements,
- Responsables chargés de déclaration des engagements,
- Responsables du contrôle de la conformité et du contrôle interne,

Programme

1^{ère} journée

- **Genèse de la fonction de «crédit bureau» :**
 - ▶ Cadre réglementaire ;
 - ▶ Conventions juridiques ;
 - ▶ Objectifs visés ;
 - ▶ Les intervenants (BEF, opérateurs, BCT, AMC...) ;
 - ▶ Organisation ;

2^{ème} journée

- **Organisation et mise en place de «crédit bureau» :**
 - ▶ Conditions financières d'exercice ;
 - ▶ Règles minimales d'organisation ;
 - ▶ Dispositif technique et logistique ;
 - ▶ Obligations et responsabilités ;
 - ▶ Principales diligences.

BA22

Durée : 2j

Prix : 2750 TTC

Enjeux de la digitalisation et de gestion des comptes bancaires : responsabilités et risques additionnels du banquier

Intérêt

Selon la déontologie de l'activité bancaire, l'ouverture d'un compte est conditionnée préalablement à la collecte et vérification par les établissements bancaires des trois éléments suivants :

- 1- Toute pièce justifiant l'identité du futur client, telle que CIN, passeport, carte de séjour...,
- 2- Justificatifs de lieu de résidence (adresse de domicile) sur la base des documents officiels tels que certificat de propriété, quittance de loyer, facture STEG, SONEDE, etc.,
- 3- Dépôt de spécimen de signature,

D'autres éléments d'informations sont par ailleurs exigés par les banques pour leur permette de s'enquérir avec certitude sur les sources de revenus de leurs clients potentiels. Parmi les pièces les plus usuellement demandées, le bulletin de salaire, l'affiliation à la sécurité sociale, le quitus fiscal...etc.

Néanmoins et devant la digitalisation des services bancaires, accélérée nettement par la crise sanitaire de covid-19, l'ouverture des comptes est désormais effectuée en ligne et par conséquent, engendre à la

banque des responsabilités additionnelles notamment en matière des diligences à observer au niveau de contrôle et vérification des renseignements intéressant aussi bien la phase de l'ouverture que celles de fonctionnement et de clôture. L'on cite à titre indicatif les aspects concernant :

- l'identification correcte de son interlocuteur pour s'assurer en permanence que les messages en provenance de la clientèle ne fassent l'objet altérations lors de leur transfert,
- la garantie de la confidentialité de ces messages échangés,
- la capacité de prévoir et gérer les risques liés aux nouveaux modes de communications par les appels vidéo utilisés dans les processus d'ouverture de comptes bancaires (webcam ou smartphone),
- l'engagement d'assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel (loi n°2004-63).

Objectifs

- » Appréhender les aspects juridiques et opérationnels quant à l'ouverture et fonctionnement des comptes bancaires dans leur ensemble (comptes ordinaires & spéciaux) ;
- » Comprendre les implications de la digitalisation sur les processus d'ouverture, fonctionnement et clôture des comptes bancaires ;
- » Dresser un bilan comparatif entre la banque classique et digitalisée ;
- » Cerner les enjeux de la concurrence des services bancaires à l'ère de la digitalisation ;

Public cible

- Responsables d'agences, les chargés de clientèle,
- Le personnel en charge des ouvertures, gestion et suivi des comptes clients,
- Cadres bancaires travaillant dans le département juridique et de la conformité,
- Cadres bancaires travaillant dans le département d'audit,
- Cadres bancaires travaillant dans le département risque,
- Cadres bancaires travaillant dans le département back-office,

Programme

1^{ère} journée

Exigences réglementaires régissant les comptes bancaires :

➔ **Typologie des comptes et conditions d'ouverture de comptes (KYC) :**

- ▶ Comptes de dépôts ;
- ▶ Comptes courants ;
- ▶ Comptes de paiement ;
- ▶ Wallet digital ;

➔ **Services bancaires de base :**

- ▶ Services bancaires gratuits ;
- ▶ Conditions de clôture des comptes ;
- ▶ Gestion des moyens de paiement ;
- ▶ Attribut de la qualité de service ;

➔ **Gestion des réclamations et risques liés au fonctionnement de compte**

2^{ème} journée

Digitalisation de l'ouverture des comptes et des services bancaires :

➔ **Nouveau contexte :**

- ▶ Nouvelles technologies ;
- ▶ Nouveaux acteurs ;
- ▶ Nouveaux enjeux ;

➔ **Transformation digitale des banques :**

- ▶ E-Banking ;
- ▶ Mobile banking ;
- ▶ Neobank ;
- ▶ Regtech/Fintech ;

➔ **Les comptes bancaires en ligne :**

- ▶ Processus d'ouverture (E-KYC), de fonctionnement et de clôture ;
- ▶ Risques additionnels pour la banque ;

➔ **Solutions innovantes de mitigation des risques :**

- ▶ Authentification forte.

BA23

Durée : 3j

Prix : 3250 TTC

L'assurance-vie : Mécanismes techniques et règles de gestion financière**Intérêt**

L'assurance est un mécanisme de partage des risques, de sorte qu'ils se compensent entre eux. C'est ce que l'on appelle le principe de la mutualisation des risques. Lorsqu'un risque est trop important pour être pris en charge par l'assureur seul (risques industriels, raffineries...), celui-ci a recours à deux techniques de division des risques qui peuvent être mises en œuvre en même temps : la coassurance et la réassurance. La réglementation impose aux sociétés d'assurance des règles de gestion très strictes, garantissant aux assurés que l'assureur sera toujours en mesure de tenir ses engagements contractuels.

Le contrat d'assurance repose sur les engagements réciproques qui lient la société d'assurances et l'assuré

et dont les caractéristiques sont détaillées dans les documents contractuels :

1- Les conditions générales sont communes à l'ensemble des assurés garantis auprès de la même société d'assurances, pour un type de contrat déterminé (multirisques habitation, assurance automobile...). Elles expliquent le fonctionnement du contrat et détaillent l'ensemble des garanties ;

2- Les conditions particulières personnalisent le contrat et adaptent les garanties au risque effectivement couvert.

Objectifs

- » Approfondir ses connaissances du fonctionnement d'une compagnie d'assurance-vie ;
- » Appréhender les principes de tarification, les bases réglementaires et les taux financiers utilisés ;
- » Analyser le bilan et le compte de résultat des compagnies d'assurance-vie ;
- » Connaître l'évolution des produits et du marché ainsi que les obligations de conseil et d'information ;

Programme**1^{ère} journée**

- **Principaux mécanismes de l'assurance et les solutions/produits :**
 - ▶ Le marché de l'assurance vie ;
 - ▶ Actuariat et technique en assurance de personnes ;
 - ▶ Calcul de la prime pure ;
 - ▶ Calcul de la prime commerciale ;
 - ▶ Tables de mortalité ;
 - ▶ Bénéfice de mortalité et financier ;
 - ▶ Notion de provision mathématique ;
 - ▶ Actif général.

2^{ème} journée

- **La gestion financière en assurance-vie :**
 - ▶ Normes IFRS des assurances ;
 - ▶ La fiscalité en cas de vie ;
 - ▶ Gestion actif / passif (ALM),
 - ▶ Spécificités de l'organisation de l'ALM en assurance-vie.

3^{ème} journée

- **Marge de solvabilité des sociétés d'assurance-vie :**
 - ▶ Principaux enjeux ;
 - ▶ Le contrat de capitalisation est une alternative à l'assurance-vie ;
 - ▶ Le cadre réglementaire de la protection de la clientèle ;
 - ▶ Les directives européennes : Solvency & Solvency II ;

BA24

Durée : 2j

Prix : 3450 TTC

Gestion ALM des compagnies d'assurance : Techniques de calcul et modélisation

Intérêt

La mise en place d'un dispositif de gestion actif / passif dans une compagnie d'assurance permet d'établir une projection des flux d'un portefeuille d'assurance et d'évaluer au plus juste les risques inhérents. Il permet également de piloter la rentabilité du portefeuille en fonction de sa maturité. Ainsi, le choix du modèle de projection constitue un événement majeur pour une compagnie d'assurance qu'il convient de le traiter dans le cadre d'un projet stratégique dédié.

La spécification des attentes du métier en termes de données à calculer et des performances sont autant de critères à prendre en compte pour choisir le modèle qui devrait produire des résultats fiables et auditables à même de permettre d'anticiper les choix stratégiques et les réformes à envisager en fonction de l'évolution des indicateurs de performance du secteur et de la conjoncture d'une manière générale.

Public cible

- ▶ Les compagnies d'assurance sont exclusivement concernées par cette formation qui est destinée aux cadres notamment des directions suivantes :
- ▶ Direction juridique,
- ▶ Direction financière et comptable,

Objectifs

- ▶ Appréhender les composantes de la gestion actif / passif d'un assureur ;
- ▶ Diagnostiquer les besoins et solutions financières selon les natures de métiers et d'acteurs ;
- ▶ Maîtriser les calculs actuariels utilisés en ALM ;
- ▶ Comprendre la logique de couverture des risques de passif par les compagnies d'assurance ;

Programme

1^{ère} journée

- **Le marché de l'assurance et principes de gestion ALM :**
 - ▶ Vision globale de l'activité d'un assureur ;
 - ▶ Les principes de projection du bilan ;
 - ▶ Les différents types de modèles actuariels ;
 - ▶ Les paramètres des modèles actuariels et leurs utilisations ;
 - ▶ L'inventaire des risques du passif ;
 - ▶ Les principes de base de l'ALM ;
 - ▶ La mise en place d'une gestion ALM dans une compagnie d'assurance ;
 - ▶ La structure du modèle actif-passif ;

2^{ème} journée

- **Gestion du passif :**
 - ▶ Typologie des contrats ;
 - ▶ L'inventaire des risques du passif ;
 - ▶ Transfert de risque via réassurance ;
 - ▶ Éléments de modélisation sur les passifs ;

Suite Programme

3^{ème} journée

→ Gestion des actifs :

- ▶ Notion d'actifs en représentation ;
- ▶ Construction de l'allocation d'actifs ;
- ▶ Typologie de gestion ;

4^{ème} journée

→ Techniques de modélisation ALM :

- ▶ Les principes de projection du bilan ;
- ▶ Approche modulaire et méthode de constitution ;
- ▶ Enjeux et complexités de mise en œuvre.

BA25

Durée : 3j

Prix : 3050 TTC

La jurisprudence de la cour de cassation et les tendances actuelles en matière d'indemnisation des préjudices liés aux accidents de la circulation

Intérêt

Répondant à des préoccupations pratiques des assureurs, cette formation vise à renforcer les capacités des différents intervenants dans le processus d'indemnisation des préjudices résultant des accidents de la circulation. Elle permettra à développer les compétences en matière de choix de techniques et procédures d'indemnisation en dépit de l'existence des divergences jurisprudentielles en la matière.

L'objectif étant d'arriver à des solutions juridiques claires permettant au secteur des assurances d'améliorer son dispositif opérationnel de règlement des sinistres de la manière la plus efficace possible.

Pour ce faire, le programme du séminaire prévoit, en plus d'une présentation académique, un temps suffisant pour l'étude des cas pratiques récents en se référant à une documentation riche préparée à cette fin.

Objectifs

- » Maîtriser le régime et fondement de la responsabilité civile liée à l'utilisation d'un véhicule terrestre à moteur ;
- » Appréhender l'évolution du dispositif d'indemnisation des préjudices liés aux accidents de la circulation (corporel, économique, moral ...)
- » Prendre connaissance des principes et des avantages des procédures de régularisation à l'amiable ;
- » Comprendre les procédures judiciaires (différentes juridictions, contentieux ...)

Public cible

Les compagnies d'assurance sont exclusivement concernées par cette formation qui est destinée aux cadres notamment des directions suivantes :

- ▶ Direction juridique,
- ▶ Direction financière et comptable,
- ▶ Direction du contentieux,
- ▶ Direction technique,
- ▶ Responsables des succursales,
- ▶ Agents généraux et courtiers,

Programme

1^{ère} journée

- ▶ Régime et fondement de la responsabilité civile liée à l'utilisation d'un véhicule terrestre à moteur ;
- ▶ Evolution du dispositif d'indemnisation des préjudices liés aux accidents de la circulation (corporel, économique, moral ...)
- ▶ Echelle de limitation des responsabilités ;
- ▶ Nouvelles tendances jurisprudentielles ;
- ▶ Examen des cas pratiques ;

2^{ème} journée

- ▶ Procédures de régularisation à l'aimable et judiciaire : principes et avantages ;
- ▶ Le fonds de garantie des victimes des accidents de la circulation ;
- ▶ Impacts sur la rentabilité des activités des compagnies (amélioration des indicateurs de performance) ;
- ▶ Examen des cas pratiques ;

3^{ème} journée

- ▶ Apport de la digitalisation ;
- ▶ Etude des cas réels.

BA26

Durée : 2j

Prix : 2850 TTC

La fraude en assurance automobile : L'apport de la centrale des risques

Intérêt

Depuis de longues années, l'assurance automobile connaît un essor important d'activité en attirant une large gamme des assurés en adéquation avec l'existence d'un parc composé d'environ 2 millions de véhicules. D'après les statistiques de la Fédération tunisienne des sociétés d'assurance (FTUSA), les primes émises en assurance auto se sont élevées à 1 067 MDT en 2019 contre 978 MDT en 2018, soit une augmentation de 9%.

En conséquence, cette activité reste fortement exposée à des pratiques abusives et à des actes frauduleux qui occasionnent des risques additionnels à la profession.

Pour atténuer ces risques et lutter contre les tentatives de fraude à l'assurance, la profession a mis en place, entre autres, une centrale des risques destinée à généraliser les formulaires de déclaration des risques et à aider la détection facile de la fraude. En effet, ladite centrale permettra aux compagnies d'assurances de partager l'information et de fournir, en temps réels, les informations nécessaires au processus de souscription et de déclaration donnant ainsi lieu à une source officielle et crédible d'informations pour les assureurs.

Objectifs

- » Connaître les différents types de fraudes ;
- » Prendre connaissance des méthodes de réduction des risques liés aux fraudes ;
- » Savoir utiliser les données de la centrale des risques pour mitiger les risques de fraudes ;
- » Maîtriser les règles de fonctionnement de la centrale des risques ;
- » Appréhender l'intérêt des déclarations mutuelles des informations sur les contrats d'assurances ;

Public cible

Les compagnies d'assurance sont exclusivement concernées par cette formation qui est destinée aux cadres des directions suivantes :

- Direction technique,
- Direction financière et comptable,
- Direction juridique,
- Direction du contentieux,
- Responsables des succursales,
- Agents généraux d'assurance,

Programme

1^{ère} journée

- ➔ **Le marché des assurances auto : états des lieux et perspectives de développement :**
 - Principes juridiques et techniques de l'assurance ;
 - Le contrat d'assurance auto ;
 - La classification des assurances ;
 - Les points forts et les points faibles du marché ;
 - Le phénomène de la fraude à l'assurance automobile ;
 - Définition de la fraude et les types de fraude ;

2^{ème} journée

- ➔ **La centrale des risques et son apport :**
 - Architecture générale de la solution de la centrale des risques : principes et fonctionnalités ;
 - Exploitation des données fournies par la centrale ;
 - Méthodes de réduction des risques (risque de fraude, risque opérationnel) ;
 - Perspectives de développement de la centrale (création d'un écosystème approprié) ;
 - Les outils de lutte contre la fraude ;
 - La mise en place du système bonus-malus et avec un tarif réglementé ;
 - Impact de la centrale des risques sur la limitation de la fraude à l'assurance.

BA27

Durée : 2j

Prix : 2950 TTC

Cybercriminalité et cybersécurité dans l'économie digitale

Intérêt

Le « risque cyber » désigne l'ensemble des risques liés à l'usage des technologies numériques. Les cyberattaques trônent au sommet des principaux risques que craignent le plus les banquiers. Acquérir une meilleure culture de la sécurité numérique et s'approprier les fondamentaux liés à la cybersécurité sont devenus essentiels pour assurer une cyber protection opérationnelle efficace.

A l'issue de cette formation, le participant sera en mesure d'identifier ses besoins en termes de sécurité numérique et adapter son comportement en matière de cyber-protection.

Objectifs

- » S'approprier les enjeux de la cybersécurité ;
- » Cerner les risques propres au système digital ;
- » Lister les infractions en rapport à la cybercriminalité ;
- » Acquérir la capacité opérationnelle d'intégrer ces risques dans la réalisation des contrôles.

Public cible

- ▶ Responsables conformité et risques,
- ▶ Responsables de sécurité informatique,
- ▶ Cadres chargés de l'organisation et de l'Informatique,
- ▶ Responsables stratégie et digitalisation,
- ▶ Cadres chargés de la monétique et des paiements,
- ▶ Cadres chargés de la gestion de trésorerie,
- ▶ Cadres chargés de l'exploitation et le personnel des agences,

Programme

1^{ère} journée

- ➔ **Identifier le contexte et les enjeux de la cybersécurité :**
 - ▶ Comprendre les enjeux de la cybersécurité ;
 - ▶ Connaitre les notions de base et les objectifs en sécurité informatique ;
 - ▶ S'approprier le vocabulaire cyber ;
- ➔ **Risques spécifiques à la sécurité de l'information et les dispositifs associés :**
 - ▶ Les tâches à réaliser pour identifier les risques ;
 - ▶ Méthodes d'identification du risque ;
 - ▶ Les scénarios du risque ;
 - ▶ Les techniques d'évaluation du risque ;

2^{ème} journée

- ➔ **Qualifier les cyberattaques et leur qualification pénale :**
 - ▶ Infractions spécifiques aux technologies de l'information et de la communication ;
 - ▶ Les procédures extrajudiciaires ;
 - ▶ Les obligations de notification ;
 - ▶ Infractions dont la commission est liée ou facilitée par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ;
- ➔ **Mettre en place les fondamentaux d'une hygiène numérique :**
 - ▶ Adopter une organisation et des postures adaptées ;
 - ▶ Mettre en place des mesures de protection.

BA28

Durée : 2j

Prix : 2950 TTC

Digitalisation des contrats d'assurance : avantages et processus de réforme**Intérêt**

Les compagnies d'assurance sont aujourd'hui en face de la révolution digitale. Elles doivent s'adapter aux nouveaux comportements de ses clients qui ont parfaitement intégré le digital dans leurs modes de consommation au quotidien. Cela s'illustre par les nouvelles exigences des assurés et leur volonté de bénéficier de meilleurs services à moindre coût. Il est donc nécessaire pour les assureurs d'optimiser à la fois la qualité de leurs services mais également l'expérience client qui devient un véritable moteur de développement des métiers.

In fine, la transformation digitale d'une compagnie d'assurance consiste surtout à faire évoluer son activité, dans un monde digital et connecté, autour de trois axes fondamentaux :

- 1- Digitalisation des processus,
- 2- Satisfaction de clients, et
- 3- Innovation des produits et services.

Objectifs

- » Appréhender les enjeux de la digitalisation (intensification de contact clients à distance) ;
- » Comprendre le marketing digital ;
- » Prendre connaissance de préalables à une transition digitale ;
- » Maitriser la préparation de feuille de route de transition ;

Public cible

- Les compagnies d'assurance sont exclusivement concernées par cette formation qui est destinée aux cadres des directions suivantes :
- Direction technique,
- Direction financière et comptable,
- Direction juridique,
- Direction du contentieux,
- Responsables des succursales,
- Agents généraux d'assurance,

Programme**1^{ère} journée**

- ➔ **Espace client :**
- Consultation des contrats et des sinistres à distance ;
- Renouvellement des contrats et paiement en ligne ;
- Chargement des bonus en ligne ;
- Assistance en ligne : liaison en ligne avec des opérateurs d'assistance ;

2^{ème} journée

- ➔ **Exploitation des données en masse :**
- Smart contracts : utilisation de la Blockchain ;
- Analyse comportementale de la clientèle : utilisation de Big Data ;
- Intelligence artificielle (POC) : automatisation des processus.

BA29

Durée : 2j

Prix : 2750 TTC

La fiscalité des compagnies d'assurance

Intérêt

Compte tenu des spécificités des entreprises d'assurance, une simple connaissance de la fiscalité générale, bien que nécessaire, ne permet pas d'identifier les risques et enjeux spécifiques à ce secteur dans la détermination du résultat fiscal. Afin d'optimiser ses

pratiques, il est donc essentiel de maîtriser les règles et les régimes fiscaux spécifiques qui sont susceptibles d'impacter la détermination de l'impôt sur les sociétés des entreprises d'assurance.

Objectifs

- » Appréhender l'environnement fiscal d'une compagnie d'assurances ;
- » Analyser les spécificités de la détermination du résultat fiscal ;
- » Établir les états fiscaux de la liasse fiscale ;

Public cible

Les compagnies d'assurance sont exclusivement concernées par cette formation qui est destinée aux cadres des directions suivantes :

- Direction financière et comptable,
- Direction juridique,

Programme

1^{ère} journée

- ➔ **Fiscalité de l'assurance :**
 - ▶ Principes généraux de fiscalisation des opérations d'assurance ;
 - ▶ Fiscalité de l'assurance vie ;
 - ▶ Taxes sur les conventions d'assurance (assurance dommages) ;
 - ▶ Autres impôts, taxes et contributions diverses associées à l'activité d'assurance.

2^{ème} journée

- ➔ **Détermination du résultat fiscal :**
 - ▶ Les conditions de déductibilité des provisions techniques ;
 - ▶ Principales déductions et réintégrations relatives aux opérations d'assurance ;

- ➔ **Cerner les particularités de la détermination du résultat soumis à l'IS dans le secteur de l'assurance :**
 - ▶ Les principes d'évaluation et de taxation des actifs financiers ;
 - ▶ Le traitement fiscal des provisions techniques ;
 - ▶ Le traitement fiscal des dotations et reprises à la réserve de capitalisation ;
 - ▶ Les spécificités propres aux mutuelles et institutions de prévoyance : impact du bilan d'entrée en fiscalité, sort des provisions dotées avant l'entrée en fiscalité ;
 - ▶ Exercice d'application : établissement des principaux états fiscaux d'une liasse fiscale ;

BA30

Durée : 2j

Prix : 2650 TTC

Fonctionnement, réglementation et risques de l'assurance**Intérêt**

Le rôle d'une entreprise d'assurance est de « produire » des risques assurables, de leur donner une forme juridique qui puisse faire l'objet d'un contrat, de les commercialiser, de rassembler des portefeuilles de risques suffisamment importants, de gérer avec prudence les sommes d'argent qui leur sont confiées, afin de pouvoir indemniser leurs clients sinistrés. Ainsi, une entreprise d'assurance rassemble une pluralité de métiers : actuaires, marketeurs (conception

des produits), juristes (en charge des contrats), commerciaux (en charge de constituer et de gérer un portefeuille de risques mutualisables), financiers, régulateurs de sinistres, spécialistes de la prévention... L'entreprise d'assurance est organisée de manière à les intégrer de la manière la plus efficace, ce séminaire offre un tour d'horizon de l'activité d'assurance sous ces différents aspects réglementaires organisationnels et prudentiels.

Objectifs

- » Le cadre réglementaire de l'activité d'une compagnie d'assurance ;
- » Appréhender le fonctionnement d'une compagnie d'assurance ;
- » Identifier les risques spécifiques à l'activité d'assurance

Public cible

Les compagnies d'assurance sont exclusivement concernées par cette formation qui est destinée aux cadres notamment des directions suivantes :

- Direction juridique,
- Direction financière et comptable,
- Direction du contentieux,
- Direction technique,
- Responsables des succursales,
- Agents généraux et courtiers,

Programme**1^{ère} journée****➔ Contexte réglementaire de l'assurance en Afrique :**

- Cerner le marché de l'assurance en Afrique ;
- Les différents codes applicables aux opérations d'assurance ;
- La nomenclature des opérations d'assurance ;
- La réglementation comptable spécifique aux organismes d'assurance ;

➔ Organisation et acteurs du secteur :

- Les différentes structures d'entreprises d'assurances et leurs caractéristiques : sociétés d'assurances, mutuelles et institutions de prévoyance ;
- Les obligations réglementaires des assureurs : agréments, fonds propres, provisions techniques... ;
- Le contrôle de la solvabilité des entreprises d'assurances ;
- Les modes de distribution des produits d'assurance : agents généraux d'assurance, courtiers, producteurs salariés... ;
- Les intermédiaires d'assurance et leurs obligations ;

Suite Programme

2^{ème} journée

→ Classification des risques assuranciers :

- ▶ Le risque assurance et ses caractéristiques ;
- ▶ Classification des risques ;
- ▶ Classification des risques assurance : assurance de biens et de personne ;
- ▶ Classification technique des risques ;
- ▶ Classification financière des risques : répartition et capitalisation ;

→ Le rôle de la coassurance et de la réassurance :

- ▶ Rôle, fonctionnement et enregistrements des opérations de coassurance ;
- ▶ Les pools de coassurance ;
- ▶ Rôle, fonctionnement et enregistrement des opérations de la réassurance ;
- ▶ Les techniques alternatives de transfert du risque d'assurance et le risque de contrepartie.

BA31

Durée : 2j

Prix : 2850 TTC

La plateforme de gestion des conventions de pension livrées pratiquées sur les titres de créances négociables

Intérêt

Le corpus réglementaire relatif aux titres de créances négociables, permet d'adopter les certificats de dépôt et les billets de trésorerie comme support légal aux opérations de pension livrée. Sur le plan de gestion de trésorerie, les pensions livrées sur ces titres constituent une opportunité réelle pour les trésoriers des banques pour réguler leurs positions de liquidité avec les souplesses requises.

Sur le plan logistique, leur traitement sera assuré via la nouvelle plateforme de Tunisie Clearing dédiée aux opérations de pension livrée et dont la mise en application est prévue à fin décembre 2022

Objectifs

- » Appréhender le nouveau module dédié à la gestion des TCN ;
- » Appréhender la qualité des TCN en tant que support légal à la pension livrée
- » Maîtriser la technique de montage d'une pension livrée sur des TCN ;
- » Saisir l'opportunité de recours à la pension livrée sur des TCN en tant qu'instrument souple et efficace de gestion de trésorerie ;
- » Comprendre le mode de fonctionnement du système « CSD » de TC dans le traitement des opérations de pension livrée sur des TCN ;
- » Maîtriser les procédés habituels en matière de conformité ;

Public cible

Ce séminaire s'adresse aux cadres des banques et des intermédiaires en Bourse notamment les responsables chargés de :

- ▶ Salles de marchés,
- ▶ Gestion titres,
- ▶ Back-office,
- ▶ IT,
- ▶ Conformité et gestion des risques,
- ▶ Gestion du portefeuille refinançable,

Programme

1^{ère} journée

- **Eligibilité des TCN aux opérations de pensions livrées :**
 - ▶ Contexte légal et réglementaire des TCN ;
 - ▶ Critères économiques et financières des TCN ;
- **Montage technique et financier de pension livrée sur des TCN :**
 - ▶ La codification des TCN est-elle une condition suffisante de montage ? L'assimilation des TCN est-elle nécessaire ?
 - ▶ Pricing des TCN ;
 - ▶ Fiscalité des TCN ;
 - ▶ Appels de marge ;

2^{ème} journée

- **Système « CSD : Nouveau module dédié au traitement des TCN :**
 - ▶ Traitement des TCN via le nouveau module TC ;
 - ▶ Nouveautés : Programme d'émission, Bloc d'ISIN ;
 - ▶ Format du fichier XML ;
 - ▶ Déclaration nominative ;
 - ▶ Dénouement des opérations ;
 - ▶ Reporting et statistiques ;
 - ▶ Rapprochement ;
- **Plateforme TC dédiée aux opérations des pensions livrées sur des TCN :**
 - ▶ Traitements spécifiques des TCN ;
 - ▶ Opérations intra ;
 - ▶ Opérations inter ;
 - ▶ Opérations des OPCVM ;
 - ▶ Opérations de substitutions, de renouvellement.

BA32

Durée : 2j

Prix : 2550 TTC

Mesure et gestion du risque de crédit aux particuliers

Intérêt

La gestion du risque de crédit reste aujourd'hui l'une des principales problématiques des établissements de crédit. Il se situe à tous les niveaux, en partant de la mise en relation avec le client jusqu'au traitement

comptable de la créance litigieuse (provisionnement, passage en douteuse, en restructurée, en perte, en recouvrement, etc..).

Objectifs

- » Définir les divers aspects du risque de crédit pour en limiter l'impact ;
- » Identifier les techniques de mesure et de gestion du risque de crédit (au niveau individuel et au niveau portefeuille) ;
- » Analyser les risques d'un portefeuille de prêt de la banque ;
- » Intégrer les attendus réglementaires et prudentiels et retenir une approche simplifiée du risque de défaut ;

Programme

1^{ère} journée

- **Définition du risque de crédit :**
 - ▶ Définition d'une contrepartie ;
 - ▶ Risque de crédit avéré ;
 - ▶ Les encours douteux et le risque de non-recouvrement ;
- **Le cadre légal et réglementaire :**
 - ▶ Sélection des contreparties et mesures des risques ;
 - ▶ Vision consolidée du risque de crédit ;
 - ▶ Revue trimestrielle ;
 - ▶ Analyse de la rentabilité du portefeuille ;
 - ▶ Risque de non concentration ;
 - ▶ Dispositif de limites adéquates et périodiquement réexaminées ;
 - ▶ Procédures de contrôle des risques ;
 - ▶ Les obligations prudentielles (BALE III, ...)
- **La modélisation du défaut : approche simplifiée :**
 - ▶ Les ratings ;
 - ▶ La définition du défaut ;
 - ▶ Les différentes approches de la modélisation du risque de défaut ;
 - ▶ Les agences de notation ;
 - ▶ Crédit scoring : approche structurelle, approche par intensité ;

2^{ème} journée

- **Les systèmes de surveillance et de maîtrise du risque de crédit :**
 - ▶ La prévention :
 - ▶ L'organisation d'une fonction «Engagements» ;
 - ▶ Le cadre opérationnel : l'entrée en relation, la procédure d'octroi, les systèmes de notation interne et externe, les dispositifs de délégation de pouvoirs et fixation de limite ;
 - ▶ Le dispositif de surveillance a posteriori du risque de crédit :
 - ▶ La détection ;
 - ▶ Les alertes et le suivi des risques sensibles ;
 - ▶ Les règles de déclassement ;
 - ▶ Le recouvrement :
 - ▶ La prise en charge des douteux en procédures amiables ;
 - ▶ Le contentieux ;
 - ▶ L'abandon de créances ;
 - ▶ Les contrôles de la filière «Engagements» :
 - ▶ L'organisation du contrôle permanent et périodique ;
 - ▶ Les contrôles dans les unités opérationnelles ;
 - ▶ Les contrôleurs risques ;
 - ▶ Les contrôles de l'inspection générale ;
- **La réduction du risque de crédit :**
 - ▶ La prise de garantie :
 - ▶ Les sûretés immobilières et mobilières ;
 - ▶ Les sûretés fiduciaires et personnelles ;
 - ▶ Les conventions ;
 - ▶ Les exigences spécifiques aux garanties.



Capital Markets

CM01

Durée : 3j

Prix : 3050 TTC

Analyse économique des marchés financiers : Typologie des indicateurs

Intérêt

Les indicateurs économiques et financiers constituent des éléments de base pour le fonctionnement des marchés financiers et servent de messages de prévision et d'anticipation pour les différents opérateurs économiques. Ils permettent de donner une image fidèle de l'activité d'un secteur économique et d'anticiper son évolution sur le court terme. Leur publication exerce un effet important sur l'évolution des Bourses.

Chaque indicateur est traité selon une méthodologie propre : définition, évolution historique, norme usuelle,

synthèse et interprétation.

Apprendre à analyser et à utiliser les indicateurs dans une perspective d'analyse financière ou de choix d'un portefeuille d'investissement requiert une mise à niveau permanente des techniques d'analyse et connaissances de l'évolution des marchés.

Ce séminaire se propose de faire le tri parmi les indicateurs les plus utiles et d'offrir les clés pertinentes de leur lecture.

Objectifs

- » Connaître les principaux indicateurs macroéconomiques ;
- » Se familiariser avec les principales méthodes d'analyse technique et chartiste ;
- » Comprendre le rôle et l'importance des indicateurs publiés par les banques centrales sur les taux d'intérêt et la monnaie ;
- » Exploiter les informations macroéconomiques dans le cadre de la gestion d'actifs ;
- » Comprendre et appliquer les principaux ratios de valorisation des marchés financiers ;

Programme

1^{ère} journée

→ Approche macro-économique des marchés financiers :

- ▶ Eléments de macro-économie : le cycle économique, le PIB, la balance commerciale, l'emploi, évolution des prix ;
- ▶ Les taux d'intérêt : l'influence des taux et le rôle et l'action des banques centrales ;
- ▶ Anticiper l'action des banques centrales ;

2^{ème} journée

→ Influence du cycle économique sur l'allocation d'actifs :

- ▶ Anticiper l'action des banques centrales ;
- ▶ Efficience des marchés, prime de risque ;

- ▶ Principaux ratios de valorisations ;
- ▶ Le cycle d'investissement en action : actions défensives et cycliques, les secteurs ;
- ▶ Psychologie des marchés financiers : stratégies de momentum, de contrariannes ;

3^{ème} journée

→ L'analyse graphique et technique des marchés financiers :

- ▶ Les introductions en bourses ;
- ▶ Analyse graphique ;
- ▶ Analyse technique : les principaux indicateurs ;
- ▶ Les limites de l'analyse technique ;
- ▶ Combinaison analyse technique et analyse fondamentale.

CM02

Durée : 2j

Prix : 2850 TTC

La conformité à l'obligation de protection des données personnelles dans le milieu bancaire et financier**Intérêt**

Quel que soit la position occupée dans les structures publiques ou privées, les professionnels se trouvent aujourd'hui confrontés aux obligations de conformité aux normes de protection des données personnelles qu'elles soient celles des clients ou des salariés. Ces obligations sont aujourd'hui un impératif organisationnel qui se base principalement sur trois éléments :

- **Respect des obligations légales nationales** : Le cadre juridique est posé dans les États pour être respecté. Plus de 160 États dans le monde ont mis en place un cadre juridique de protection des données personnelles qui impose à leurs acteurs, responsables de traitement, le respect des normes de protection des données personnelles. La Tunisie a été un État précurseur dans sa région en édictant le premier texte protecteur des données personnelles en 2020. Elle a par la suite constitutionalisé la protection et développé dans un texte adopté en juillet 2014. Ce texte fondateur permet à la Tunisie d'adhérer à la convention 108 du Conseil de l'Europe en 2017 ce qui lui donna une valeur supra législative. Au vu de ce cadre juridique complet, L'INPDP secrète dans le cadre de ses missions des textes infra législatifs qui s'imposent aux responsables de traitement des données personnelles. Ce corpus juridique très développé et complet en Tunisie s'applique sous le contrôle d'une autorité d'accompagnement mais aussi de contrôle qui est dotée de pouvoirs assez développés. Le non-respect de ces obligations entraîne l'application de sanctions pénales assez lourdes.

- **Renforcer la confiance des personnes en relation** : Les organisations établissent des relations avec les personnes concernées qui peuvent être des partenaires, des clients ou des employés. Pour encadrer ces rapports, le responsable est tenu de collecter et de traiter les données personnelles de ces personnes pour mieux les connaître, anticiper leur besoins ou attente et gérer leur situation au mieux. Pour y réussir les organisations doivent mettre en confiance leur vis-à-vis et les assurer quant à la confidentialité et l'intégrité des données personnelles qui sont traitées. Le respect par les organisations des normes de protection des données rehausse le niveau de confiance qui est une condition sine qua non de la collecte de données fiables qui permettent une gestion efficace de ces rapports.

- **Répondre à des attentes imposées par les partenaires étrangers** : Les organisations nationales développent des relations avec des entreprises partenaires qui sont généralement installées dans des pays dont la législation impose des normes de protection assez strictes. Ces partenaires ne peuvent, au vu de leur législation nationale, établir des relations avec des partenaires étrangers qu'après s'être assuré de leur conformité aux normes de protection. C'est ainsi que par exemple une organisation européenne posera comme condition préalable au transfert de données personnelles vers la Tunisie à ce que la structure importatrice s'engage à signer les clauses types de la commission européenne et qui comportent une grande part d'obligations légales incluses dans la loi tunisienne de protection des données personnelles.

Objectifs

- » Comprendre et s'appropriier les concepts clés et enjeux juridiques de la protection des données personnelles ;
- » Comprendre les principes sur lesquels se base le droit de la protection des données personnelles ;
- » Maîtriser le cadre juridique national du droit de la protection des données personnelles ;
- » Identifier les principales problématiques et les risques associés aux traitements des données personnelles et appréhender les risques juridiques liés aux technologies nouvelles basées sur le traitement des données ;
- » Analyser les enjeux et les impacts du cadre juridique national et international pour la structure traitant des données personnelles ;
- » Être capable de déterminer les actions à mener pour être en conformité avec le cadre juridique de protection des données personnelles ;
- » Maîtriser les clauses à intégrer dans les contrats à établir avec les sous-traitants ainsi que le suivi devant être assuré de son traitement des données personnelles qui lui sont communiqués ;
- » Identifier et comprendre les recommandations de l'INPDP à travers les décisions et avis qu'elle rend ;
- » Connaître les sanctions légales prévues par la loi de protection et la manière d'éviter leur application ;
- » Être capable au sein de la structure de donner un avis éclairé et de participer à la mise en place des actions de mise en conformité aux normes de protection.

Programme

La formation complète se déroule sur deux journées alternant exposés théoriques, cas pratiques et échanges avec le formateur et porte sur les aspects suivants :

1^{ère} journée

→ 1. Le cadre général de la protection

- ▶ Contexte national et international du traitement des données personnelles ;
- ▶ Cadre juridique : Constitution, convention internationale, loi organique, décret d'application, décisions de l'instance de contrôle ;
- ▶ Champ d'application : Secteur public, secteur privé, dispense activité personnelle et familiale ;
- ▶ Notions de la protection : Donnée personnelle, donnée sensible, traitement des données ;
- ▶ Acteurs : Responsable du traitement, sous-traitant, bénéficiaire, personne concernée ;
- ▶ Autorité de contrôle ;

→ 2. Les principes de la protection

- ▶ Licéité ;
- ▶ Loyauté ;
- ▶ Transparence ;
- ▶ Respect de la dignité humaine ;
- ▶ Minimisation et exactitude des données ;
- ▶ Conservation limitée.

2^{ème} journée

→ 3. Les droits des personnes

- ▶ Droit à la transparence et à l'information ;
- ▶ Droit d'accès ;
- ▶ Droit d'opposition ;
- ▶ Droit de rectification ;
- ▶ Droit à l'oubli ;
- ▶ Droit de recours ;

→ 4. Les obligations du responsable du traitement et du sous-traitant

- ▶ Nomination d'un chargé interne de la protection ;
- ▶ Établir la cartographie des traitements et du registre ;
- ▶ Déterminer la finalité et s'y cantonner ;
- ▶ Réaliser l'étude de risques et d'impact ;
- ▶ Sécuriser les données traitées ;
- ▶ Réaliser l'audit de sécurité légale ;
- ▶ Mettre à jour les données traitées ;
- ▶ Procédures préalables (déclaration et demande d'autorisation) vs Accountability ;
- ▶ Les rapports avec les sous-traitants ;
- ▶ Équilibre entre la protection des données et le droit d'accès à l'information ;
- ▶ Les conditions de communication des données ;
- ▶ Les conditions du transfert des données à l'étranger ;

→ 5. L'autorité de contrôle

- ▶ Statut ;
- ▶ Missions ;
- ▶ Pouvoirs et sanctions.

CM03

Durée : 3j

Prix : 2950 TTC

Fonctionnement du marché financier et introduction des entreprises en Bourse**Intérêt**

L'opération d'introduction en Bourse est une opération financière stratégique destinée à lever des fonds sur un marché boursier tout en respectant les procédures légales et réglementaires selon le profil et la taille de la société. Trois scénarios peuvent se présenter en fonction de la situation financière de l'entreprise :

- Appel à de nouveaux actionnaires sans recourir à ses actuels actionnaires ou à un endettement auprès de ses banquiers.
- Appel à des quasi-fonds propres par l'émission de titres dédiés (actions assorties d'un droit préférentiel de souscription, obligations convertibles, etc.).
- Appel à des fonds de capital-risque. Il s'agit de nouveaux investisseurs tout en permettant à ses

actionnaires actuels de sortir en tout ou partie de la société. C'est un avantage donné aux anciens actionnaires, ayant accompagné l'entreprise pendant ses premières années, de récupérer ses fonds avec si possible une plus-value.

Quel que soit le scénario utilisé, cette opération permet à la société d'ouvrir son capital à de nouveaux investisseurs (institutionnels, individuels ou salariés) pour financer ses projets, accélérer sa croissance ou encore développer sa notoriété.

Une introduction en Bourse permet également de renforcer la crédibilité de l'entreprise vis-à-vis de ses partenaires avec lesquels elle assure le développement de son activité (fournisseurs, clients, banques, etc.).

Objectifs

- » Prendre connaissance des cadres légal et réglementaire du marché boursier ;
- » Comprendre le fonctionnement pratique du marché financier ;
- » Appréhender le rôle des différents acteurs et compartiments de ce marché ;
- » Maîtriser les conditions et les avantages d'accès à ce marché ;
- » Appréhender le rôle des autorités compétentes en matière de contrôle et de reporting ;

Programme**1^{ère} journée****→ Les aspects juridiques de l'appel public à l'épargne :**

- ▶ Le financement à travers le marché,
- ▶ Comment se financer à travers la Bourse ?
- ▶ Les avantages de l'introduction en Bourse,
- ▶ Organisation de la bourse et procédures d'introduction,

2^{ème} journée**→ Les engagements des sociétés cotées en bourse :**

- ▶ Les obligations des sociétés cotées,
- ▶ Le contrat de liquidité,
- ▶ La régulation des cours,

3^{ème} journée**→ L'évaluation des sociétés :**

- ▶ Les méthodes d'évaluation,
- ▶ Organismes de tutelle,
- ▶ Régulateurs du marché,
- ▶ Cas de sociétés introduites à la Bourse de Tunis - BVMT : prospectus, prise en charge des titres

CM04

Durée : 3j

Prix : 2950 TTC

Le marché financier : Acteurs, produits et risques

Intérêt

Au fur et à mesure que l'économie de marché se développe, les activités d'émission et de rachat de titres se développent également, formant ainsi un marché séparé permettant de faire rencontrer plus facilement les offres et les demandes de capitaux. C'est le marché financier.

Aussi, et afin de fonctionner de façon efficace, il faut des investisseurs qui placent leur argent, des émetteurs

qui viennent chercher de l'argent, des intermédiaires qui facilitent leur rencontre et un régulateur qui aura le rôle de superviseur.

Ainsi, la base objective de l'émergence des marchés financiers est la résolution du conflit entre l'offre et la demande de capital dans l'économie au moyen d'instruments financiers appropriés y compris les instruments de couverture de risques.

Objectifs

- » Connaître les fonctions des marchés financiers ;
- » Comprendre les rôles des différents acteurs du marché financier ;
- » Appréhender les différents produits de placements et de financement de la bourse et leur fiscalité ;
- » Maîtriser les risques encourus sur les marchés financiers ;
- » Appréhender la mesure de protection des investisseurs sur les marchés financiers ;

Programme

1^{ère} journée

- **Rôle des marchés financiers dans l'économie :**
 - ▶ Les fonctions et l'organisation des marchés financiers ;
 - ▶ Les marchés cash et dérivés ;
 - ▶ Les marchés organisés ;
 - ▶ Les marchés de gré à gré ;
 - ▶ Les différents produits boursiers ;
 - ▶ Les acteurs de la gestion de portefeuilles ;

2^{ème} journée

- **Typologie de risques d'un placement en bourse :**
 - ▶ Rendement d'un placement en bourse ;
 - ▶ Classification thématique des valeurs ;
 - ▶ Les facteurs explicatifs des cours ;
 - ▶ La gestion des risques ;
 - ▶ Les mécanismes de protection des investisseurs ;

3^{ème} journée

- **Rôle des Autorités du Marché Financiers :**
 - ▶ Les systèmes de règlement des titres ;
 - ▶ L'Autorité du Marché Financier ;
 - ▶ L'Autorité monétaire (BC) ;

CM05

Durée : 5j

Prix : 3150 TTC

Le marché obligataire : Calcul des rendements et risques d'un portefeuille**Intérêt**

Le gestionnaire d'un portefeuille obligataire doit avoir une vision stratégique de gestion et être à la page afin de maîtriser constamment le couple «risque/rendement» et pouvoir tirer profit de l'évolution des taux d'intérêt. Cela requiert, bien entendu, le renforcement de ses capacités analytique pour prédire les mouvements des taux d'intérêt à court

et à long termes en fonction des orientations de la politique monétaire nationale et de la conjoncture économique.

Certes, la valorisation du portefeuille obligataire constitue une préoccupation majeure pour se conformer aux exigences des normes IFRS relatives à l'application de la valorisation mark-to-market.

Objectifs

- » Comprendre le marché obligataire et ses intervenants ;
- » Maîtriser les caractéristiques et étapes d'une émission obligataire ;
- » Savoir pricer une nouvelle émission ;
- » Connaître les techniques de syndication ;
- » Savoir mesurer le risque de taux de l'obligation ;
- » Maîtriser la couverture du risque de taux d'intérêt ;
- » Appréhender les structures et la stratégie de la gestion de la dette ;

Programme**1^{ère} journée****→ Fondamentaux des obligations :**

- ▶ Chaîne du marché primaire : de l'émetteur à l'investisseur ;
- ▶ Le marché des titres de créances ;
- ▶ Construction de la courbe des taux ;
- ▶ Valorisation et composition du rendement ;

2^{ème} journée**→ Caractéristiques d'une émission :**

- ▶ Facteurs conditionnant le lancement d'une émission ;
- ▶ Marché visé : public / privé / retail / institutionnel ;
- ▶ Taille, liquidité, plates-formes de trading électroniques ;
- ▶ Expérience du marché obligataire Tunisien ;

3^{ème} journée**→ Techniques de syndication :**

- ▶ Syndicat (rôle et formation) ;

- ▶ Structure de syndicat ;
- ▶ Book building ou bought deal ;
- ▶ Pot system / Retention ;
- ▶ Split economics / Success fee ;

4^{ème} journée**→ Pricing d'une émission :**

- ▶ L'obligation, son pricing et ses risques ;
- ▶ Notions de pricing primaire ;
- ▶ Facteurs impactant le prix ;
- ▶ Utilisation des swaps de taux et de devises ;

5^{ème} journée**→ Gestion de la dette : offre de rachat et d'échanges :**

- ▶ Aspects à prendre en considération : notation, comptabilité et fiscalité ;
- ▶ Structures et stratégie ;
- ▶ Documentation.

CM06

Durée : 4j

Prix : 3250 TTC

Les marchés de change : Fondamentaux du trading des devises

Intérêt

Le marché des devises est un marché alimenté par des banques centrales, des banques commerciales, des hedge funds et des spéculateurs individuels. Il se caractérise par son volume très important des échanges quotidiens. Il est l'un des marchés les plus sophistiqués du monde et reste actif 24h sur 24. Les échanges commençant à Wellington en Nouvelle Zélande, puis Sydney en Australie, Tokyo au Japon, Londres en Angleterre pour finir par New York.

Les entreprises utilisent le marché des devises pour se protéger du risque de change. A l'instar des marchés des actions, des futures ou des options, le marché de devises n'est pas un marché physique centralisé. Les échanges se font à travers divers brokers spécialisés.

Trader est un passionnant métier qui a permis à beaucoup de banquiers d'apprendre à gérer les risques de change et de gagner des millions de dollars sur le marché des devises.

Objectifs

- » Comprendre le fonctionnement détaillé du marché des changes ;
- » Apprendre les techniques de trading des professionnels ;
- » Maîtriser les différents types de gestion d'un portefeuille d'options ;

Programme

1^{ère} journée

- **Le marché des changes et ses particularités :**
 - ▶ Business models (ECN, No Dealing Desk, Market-makers, etc.);
 - ▶ Ordres d'achat et de vente des gros intervenants (Banques Centrales, etc.) ;
 - ▶ L'utilisation des corrélations globales ou locales ;
 - ▶ L'organisation d'une salle des marchés ;

2^{ème} journée

- **Le risque de change :**
 - ▶ La position de change ;
 - ▶ La naissance du risque de change ;
 - ▶ La gestion du risque de change ;
 - ▶ Le risque de contrepartie et la nécessité d'avoir une limite de change par client ;

3^{ème} journée

- **Valorisation et gestion des options de change :**
 - ▶ Modèles de valorisations ;
 - ▶ Gestion d'un portefeuille d'options de change ;

4^{ème} journée

- **Dérivés et structurés de change :**
 - ▶ Pricing et gestion des risques sur option ;
 - ▶ Volatilité, smile et skew ;
 - ▶ Stratégies de couverture ;
 - ▶ Stratégies d'investissement.

CM07

Durée : 4j

Prix : 3650 TTC

Gestion dynamique de la dette publique domestique**Intérêt**

Selon les principes et les règles d'économie de marché, l'Etat est un agent économique rationnel qui doit saisir les opportunités de marché pour assurer son équilibre financier. Dans cet esprit, les marchés de titres de l'Etat sont nés et développés. Ils servent actuellement comme des locomotives pour le développement des marchés de titres privés ainsi que ceux des instruments de couverture contre les risques des taux.

L'organisation de ces marchés est fortement réglementée et fait preuve d'une transparence accrue donnant lieu ainsi à une parfaite concurrence. In fine, Ceci doit amener à maîtriser le coût de l'endettement public et à assurer la liquidité de l'Etat dans des circonstances difficiles.

Objectifs

- » Appréhender l'organisation et le fonctionnement du marché des titres de l'Etat ;
- » Maîtriser les procédures et conditions de participation sur le marché primaire et secondaire ;
- » Valoriser les bons du Trésor et maîtriser les outils de calcul obligataire ;
- » Appréhender les stratégies et méthodes de couverture des risques liés aux taux d'intérêt ;

Programme**1^{ère} journée**

- **Organisation du marché des bons du Trésor :**
 - ▶ Les intervenants et les instruments du marché ;
 - ▶ Les autorités de contrôle ;
 - ▶ Le dépositaire central et le système de règlement livraison ;

2^{ème} journée

- **Calcul obligataire et produits à taux :**
 - ▶ Définitions et caractéristiques des BTA et des BTC ;
 - ▶ Technique de l'assimilation ;
 - ▶ Méthodes d'estimation des taux de rendement ;
 - ▶ Les adjudications sur le marché primaire ;

3^{ème} journée

- **Marchés des bons du Trésor :**
 - ▶ Marché primaire ;
 - ▶ Marché secondaire ;
 - ▶ Opérations avec la Banque Centrale ;

4^{ème} journée

- **Gestion et suivi du portefeuille de Bons du Trésor :**
 - ▶ Les indicateurs de gestion d'un portefeuille de Bons du Trésor ;
 - ▶ La notion de value at Risk (Var) ;
 - ▶ La notion de RAROC « Risk Adjusted Return on Capital ».

CM08

Durée : 4j

Prix : 3550 TTC

Titrisation : Principes, mécanismes et intérêts**Intérêt**

L'endettement élevé des entreprises a conduit, ces dernières années, au développement de techniques de déconsolidation de leurs bilans. Parmi ces techniques figure la titrisation, qui consiste à monétiser un portefeuille d'actifs par le biais d'une restructuration du passif.

Différents intervenants sont nécessaires au montage de l'opération tels que : le cédant, les intermédiaires financiers, les agences de notation ...

Au centre de l'opération se trouve le Fond Commun de Créances dont l'objet est d'acquérir les titres tout

en procédant à des émissions sur le marché financier afin de se refinancer. Bénéficiant d'un régime fiscal particulier, cette restructuration permet la mise en place d'un certain nombre de garanties visant à la protection des investisseurs.

Pour les établissements de crédit, cette technique permet, en plus de transfert de ses risques, de bénéficier des avantages prudentiels tendant à satisfaire les ratios de liquidité à court terme (LCR) et à long terme (NSFR).

Objectifs

- » Comprendre les mécanismes des opérations de titrisation ;
- » Appréhender les différents types de titrisation du point de vue de l'investisseur ;
- » Savoir étudier point par point une opération réelle de titrisation ;
- » Connaître les contraintes et les solutions correspondant à chaque type d'actif titrisable ;
- » Analyser les différents types de risque (crédit, structure, corrélation, etc.) ;

Programme**1^{ère} journée**

- **Principes et mécanismes de la titrisation :**
 - ▶ Le process général de la titrisation ;
 - ▶ Les principales parties prenantes ;
 - ▶ Les concepts légaux fondamentaux ;
 - ▶ Les structures des cash-flows ;

2^{ème} journée

- **Les principaux types de titrisation :**
 - ▶ Créances commerciales (ABCP) ;
 - ▶ Créances hypothécaires (RMBS et CMBS) ;
 - ▶ Crédit à la consommation ;
 - ▶ Portefeuille d'obligations ou de prêts (CDO) ;

3^{ème} journée

- **Étapes de la mise en place d'une opération de titrisation :**
 - ▶ Identification des risques ;
 - ▶ Étude d'une transaction type ;
 - ▶ Titrisation synthétique ;
 - ▶ Le rôle spécifique de la titrisation dans les marchés de capitaux : analyse de la crise financière ;
 - ▶ Avantages et inconvénients du point de vue de cédant et des investisseurs ;
 - ▶ Les principaux risques spécifiques liés à la titrisation ;
 - ▶ Les évolutions intervenues depuis la crise : nouvelles normes et réglementations ;

4^{ème} journée

- **Traitement réglementaire de la titrisation :**
 - ▶ Étude des réglementations Bâle II et Bâle III ;
 - ▶ LCR, NSFR.

CM09

Durée : 5j

Prix : 3250 TTC

La courbe de taux : typologie et utilité pour les acteurs des marchés financiers**Intérêt**

A l'unanimité de tous les opérateurs des marchés, la courbe des taux pour un pays constitue l'instrument principal pour évaluer l'orientation de l'économie nationale. Elle sert de référence pour les investisseurs nationaux et internationaux et leur permet de répondre à de nombreux besoins liés à l'analyse de tendances des marchés en relation avec les cycles économiques ainsi qu'à l'évaluation des risques inhérents.

En effet, la courbe de taux traduit la rémunération du marché en fonction des maturités résiduelles

des titres de créances. Son utilité est d'autant plus importante pour les analystes de marché, les assureurs, les émetteurs et souscripteurs de titres de créances... vu qu'elle leur permet d'anticiper les mouvements du marché, mais aussi de connaître la « juste valeur » des titres de créances.

A l'échelle internationale, chaque pays dispose de sa propre courbe officielle qui est relative aux titres de créances de l'Etat et qui est utilisée comme un benchmark par tous les intervenants de marché.

Objectifs

- » Connaître les différents modèles de courbes de taux ainsi que les avantages de leur utilisation ;
- » Comprendre le rôle et l'importance d'une courbe de taux de place pour les opérateurs économiques ;
- » Se familiariser avec les hypothèses et méthodes de construction des courbes de taux ;
- » Maîtriser la calibration des données pour un modèle de courbe de taux ;
- » Simuler des cas pratiques de valorisation des portefeuilles obligataires via une courbe des taux ;

Programme**1^{ère} journée**

- **Composante macro-économique de la courbe de taux :**
 - ▶ Objectifs macro-économiques d'une courbe de taux ;
 - ▶ Principe de structure par terme des taux d'intérêt ;
 - ▶ Evaluation de rendement par la courbe de taux ;
 - ▶ Données de base d'une courbe de taux ;
 - ▶ Calibration dynamique des données de base d'une courbe de taux ;
 - ▶ Exemples des cas réels ;

2^{ème} journée

- **Modèles de construction et de gouvernance des courbes de taux :**
 - ▶ Courbe zéro-coupon ;
 - ▶ Interpolation linéaire ;
 - ▶ Interpolation par équivalence ;
 - ▶ Interpolation Nelson-Seigle ;
 - ▶ Organes de gouvernance et de reporting : comité suivi, comité supervision, support de publication ;

3^{ème} journée

- **Les formes de la courbe de taux et leurs interprétations économiques :**
 - ▶ Courbe de taux normale ;
 - ▶ Courbe de taux inclinée ;
 - ▶ Courbe de taux inversée ;
 - ▶ Courbe de taux aplatie ou en cloche ;

4^{ème} journée

- **Relation entre la courbe de taux et le risque de contrepartie :**
 - ▶ La notion de spread ;
 - ▶ Le risque souverain ;
 - ▶ Le risque corporate ;
 - ▶ Le risque conjoncture ;

5^{ème} journée

- **Utilisation de la courbe des taux :**
 - ▶ Gestion des portefeuilles obligataires ;
 - ▶ Valorisation OPCVM ;
 - ▶ Valorisation SVT ;
 - ▶ Conclusion générale.

CM10

Durée : 4j

Prix : 3450 TTC

La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Intérêt

Devant l'intensification des échanges mondiaux de capitaux qui portent désormais sur des montants de plus en plus importants et fréquents, la lutte contre le blanchiment d'argent devient maintenant un phénomène international qui peut déstabiliser les marchés financiers et provoquer des crises économiques imprévisibles. C'est ainsi que différents organisations mondiales (groupe GAFI, BM, FMI...), se réunissent régulièrement pour faire le point et mettre en place de nouvelles méthodes de lutte et ainsi s'adapter aux nouvelles techniques des criminels.

Sur le plan national, les autorités financières et monétaires, ne cessent de renforcer la réglementation de contrôle afin de pouvoir s'intégrer à l'effort international de lutte contre l'argent sale.

Parmi les professions concernées figurent notamment les établissements de crédit, les intermédiaires du marché financier, les Organismes d'assurance, les changeurs manuels, les intermédiaires en biens immobiliers, les professions juridiques (avocats, notaires, administrateurs judiciaires et les huissiers), les experts comptables et les commissaires aux comptes etc...

Objectifs

- » Prendre connaissance du cadre réglementaire de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- » Appréhender les risques et les responsabilités qui en résultent, ainsi que les procédures à mettre en place dans les établissements financiers ;
- » Maîtriser les recommandations du GAFI en rapport avec les obligations des établissements financiers ;

Programme

1^{ère} journée

→ Le cadre juridique et institutionnel de lutte contre le blanchiment d'argent :

- ▶ Définition ;
- ▶ Les standards internationaux ;
- ▶ Les différents intervenants dans la lutte contre le blanchiment et leurs responsabilités juridiques et financières ;

2^{ème} journée

→ Le blanchiment d'argent : Indices et alertes :

- ▶ Le processus ;
- ▶ Les indices et le devoir de vigilance ;
- ▶ Le front office et l'alerte ;
- ▶ L'instruction de l'alerte par la conformité et la déclaration de soupçon ;

3^{ème} journée

→ La supervision du volet LBA/FT par l'autorité de contrôle :

- ▶ Les risques et le contrôle interne ;
- ▶ La supervision sectorielle (banques, assurances, sociétés de gestion, etc.) ;

4^{ème} journée

→ Les recommandations du GAFI en rapport avec les obligations des établissements :

- ▶ Identification des recommandations ;
- ▶ Exigences des recommandations ;
- ▶ Comment se conformer ?
- ▶ La mise en place d'une approche basée sur les risques.

CM11

Durée : 4j

Prix : 3550 TTC

La responsabilité du système financier dans lutte contre le blanchiment d'argent**Intérêt**

Au quotidien, la lutte contre le blanchiment s'applique grâce à des règles établies par les autorités monétaires du pays. Parmi elles, il y a l'interdiction de procéder à des paiements en espèces selon certaines conditions.

Les banques qui ont pour obligations selon la loi de fournir les données permettant la lutte contre le financement du terrorisme sont soumises à de

sévères sanctions pénales. Elles sont tenues de mettre un dispositif cohérent et capable de détecter les soupçons avec l'efficacité requise.

Le non-respect des règles de lutte contre le blanchiment, expose la banque à des sévères sanctions touchant parfois sa réputation vis-à-vis de sa clientèle.

Objectifs

- » Sensibiliser les participants sur les enjeux de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- » Donner aux participants les outils nécessaires leur permettant de mener les investigations en matière

- de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- » Maîtriser les recommandations du GAFI en rapport avec les obligations des établissements financiers ;

Programme**1^{ère} journée**

- **Prévention du blanchiment de capitaux :**
 - ▶ Qu'est ce que le blanchiment d'argent Anti ;
 - ▶ Nécessité de prévention du blanchiment d'argent ;
 - ▶ Comment prévenir le blanchiment d'argent / mesures contre le blanchiment d'argent ;
 - ▶ Initiatives prises par les organisations internationales ;

2^{ème} journée

- **Nécessité de mise en place d'un dispositif AML conforme :**
 - ▶ Connaître le but/objectif de AML (de blanchiment d'argent) ;
 - ▶ Qu'est ce que le blanchiment d'argent ?
 - ▶ Quel est le financement du terrorisme ?
 - ▶ L'histoire de blanchiment d'argent ;
 - ▶ Les causes de blanchiment d'argent ;

3^{ème} journée

- **Les obligations professionnelles du secteur financier :**
 - ▶ L'obligation de connaître le client ;
 - ▶ Les politiques, procédures et principes ;
 - ▶ L'obligation de coopérer avec les autorités ;
 - ▶ L'obligation au secret professionnel ;
 - ▶ La lutte contre le terrorisme ;
 - ▶ Les autres obligations ;

4^{ème} journée

- **Rôle des instances internationales :**
 - ▶ BM/FMI ;
 - ▶ GAFI ;
 - ▶ FATF.

CM12

Durée : 3j

Prix : 3550 TTC

Cryptomonnaies : Enjeux, risques et perspectives

Intérêt

Les cryptoactifs ont été initialement conçus comme des instruments d'échange dans le monde numérique mais ils ont progressivement pris pied dans l'économie réelle, au travers de services permettant leur achat ou vente contre des monnaies légales, leur conservation, leur utilisation comme instrument d'échange ou encore plus récemment instrument de placement et de financement avec l'apparition des Initial Coin Offering.

Ces évolutions récentes, ainsi que le développement rapide d'une bulle spéculative, appellent aujourd'hui

les régulateurs et superviseurs du système financier à s'interroger sur une évolution du cadre réglementaire adaptée à l'essor de ces actifs, dans une démarche concertée à l'échelle européenne et internationale. Cette formation a pour but de maîtriser la nature économique des cryptoactifs qui ne sont pas des monnaies, mais qui présente des risques pour leurs utilisateurs ainsi que les réponses réglementaires identifiées à ce jour afin de les prévenir.

Objectifs

- » Appréhender les nouvelles technologies disruptives et les cas d'usage de la blockchain ;
- » Comprendre le fonctionnement de la technologie blockchain ;
- » Maîtriser les risques associés aux cryptomonnaies ;
- » Analyser les enjeux des cryptomonnaies et de la blockchain dans le secteur bancaire ;
- » Percevoir les interactions entre les cryptoactifs et les autres innovations technologiques ;

Programme

1^{ère} journée

→ Introduction aux blockchains et aux cryptomonnaies :

- ▶ De la monnaie aux cryptomonnaies ;
- ▶ Fondamentaux techniques des blockchains ;
- ▶ Bitcoin : principes techniques et cas d'usage de la première cryptomonnaie ;
- ▶ Au-delà de Bitcoin : les Layers, les privacy coins et les stable coins ;
- ▶ Innovation financière hors blockchain ;

2^{ème} journée

→ Principes de fonctionnement et enjeux :

- ▶ Propriétés techniques et bénéfices attendus des blockchains ;
- ▶ Cas d'usage des blockchains : transparence et traçabilité des transactions ;

- ▶ Stockage de données offchain et onchain ;
- ▶ Contraintes et orientations techniques fortes ;
- ▶ Panorama des cryptos et des services d'échange ;
- ▶ Analyse de la surface financière et de l'adoption de cryptomonnaies ;
- ▶ Typologie des principaux acteurs : émetteurs de cryptoactifs, plateformes d'échanges, prestataires de services, investisseurs et régulateur ;
- ▶ Opportunités pour les infrastructures de marché : règlement-livraison et security tokens ;

3^{ème} journée

→ L'avenir de la crypto-finance :

- ▶ Des outils pour modéliser le réel : actifs synthétiques, tokenization ;
- ▶ La finance décentralisée (DeFi) : principaux acteurs et cas d'usage ;
- ▶ Cas d'usage de la finance décentralisée : gouvernance et prise de décision.



Corporate Finance

CF01

Durée : 3j

Prix : 3050 TTC

Crowdfunding : Typologie, enjeux et risques de la désintermédiation.**Intérêt**

Le financement participatif, (ou «crowdfunding» en anglais), est un mécanisme permettant aux initiateurs des petits projets de collecter les apports financiers d'un grand nombre des participants volontaires à ces projets et ce, au moyen d'une plateforme de communication dédiée. Bien entendu, l'objectif de cette collecte est d'assurer le financement adéquat de ces projets qui peuvent concerner des métiers variés tel que l'artisanat et la culture, l'agriculture, et aussi l'immobilier.

Concrètement, les apports de fonds par les participants volontaires peuvent être sous diverses formes : don, prêt avec ou sans intérêts ou investissement en capital.

Du côté réglementaire, ce n'est que récemment que les autorités compétentes sont penchées sérieusement sur la question pour un double objectif, en premier lieu pour l'encouragement de la population au recours à cette solution et en second lieu pour limiter les risques découlant de la désintermédiation.

Objectifs

- » Maîtriser la genèse et la réalité du crowdfunding ;
- » Prendre connaissance des cadres juridique et fiscal régissant le crowdfunding ;
- » Comprendre l'objectif, l'organisation et les règles pratiques des opérations de crowdfunding ;
- » Vivre le déploiement d'une campagne de crowdfunding ;
- » Comprendre les différences d'approche entre les pays européens et les pays anglo-saxons ;

Programme**1^{ère} journée****→ Définition et panorama du crowdfunding :**

- ▶ Historique du crowdfunding ;
- ▶ Présentation des différents types de crowdfunding et de leurs spécificités ;
- ▶ Marché et évolution du secteur ;
- ▶ Acteurs, chiffres-clés et dynamique ;
- ▶ Typologie de projets ;
- ▶ Cadre juridique lié au crowdfunding ;

2^{ème} journée**→ Dynamique d'une campagne :**

- ▶ Communication et mobilisation de communautés ;
- ▶ La collecte en détail et gestion post-campagne ;
- ▶ Fidélisation des communautés ;

- ▶ Facteurs-clés de succès ;
- ▶ Gestion des contreparties ;
- ▶ Garanties et gestion du défaut et recouvrement ;

3^{ème} journée**→ La Blockchain au service du Crowdfunding :**

- ▶ Présentation de la technologie Blockchain ;
- ▶ Cas d'usage : les mini-bonds ;
- ▶ Cas d'usage : registre de titres non cotés ;
- ▶ Cas d'usage : transfert d'argent à l'étranger.

CF02

Durée : 2j

Prix : 2850 TTC

Gestion des OPCVM monétaires : règles de fonctionnement et respect des ratios techniques et réglementaires

Intérêt

Les OPCVM monétaires sont soumis à de règles spécifiques de fonctionnement et de gestion telles que fixées par le décret n° 2018-748 du 7 septembre 2018 (complétant le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions du code des organismes de placement collectif).

Ainsi et dans les perspectives de développement des OPCVM monétaires en Tunisie, des réflexions sont menés sur les enjeux économiques de ce type de fonds et leur rôle fondamental dans le financement et la mobilisation de l'épargne à court terme.

En outre, la maîtrise des règles de conservation centralisée de ces valeurs par Tunisie Clearing et les outils de gestion de leurs risques en respect avec le règlement général du CMF, donnent lieu à définir des activités spécifiques et des approches précises notamment en matière de calcul de la valeur liquidative (VL), de comptabilisation et de reporting.

Objectifs

- » Appréhender les enjeux économiques, financiers et réglementaires de la création des OPCVM monétaires ;
- » Découvrir la diversité et la richesse des différents types des OPCVM monétaires ;
- » Développer les approches de gestion des risques ;
- » Maîtriser la méthodologie de calcul et d'interprétation des ratios techniques et réglementaires ;
- » Acquérir des compétences et des bonnes pratiques d'élaboration du reporting du gestionnaire ;

Public cible

Ce séminaire s'adresse aux cadres bancaires et des établissements financiers notamment :

- Gestionnaires d'OPCVM,
- Dirigeants des sociétés de services en investissements,
- Chargés des services dépositaires au sein des banques,
- Gestionnaires de patrimoine et de portefeuilles,
- Gestionnaires de trésorerie des banques et établissements financiers, sociétés de gestion et intermédiaires en bourses,
- Responsables du contrôle de la conformité et du contrôle interne des banques et établissements financiers,
- Responsables de front-office des institutions financières, sociétés de gestion et intermédiaires en bourses,

Programme

1^{ère} journée

- **1- Présentation générale des OPCVM :**
 - ▶ Cadre réglementaire ;
 - ▶ Cadre comptable ;
 - ▶ Les intervenants (sté de gestion, dépositaire, régulateur...);
- **2- les OPCVM monétaires :**
 - ▶ Conditions d'exercice ;
 - ▶ Règles minimales d'organisation ;
 - ▶ Obligations d'information financière ;
 - ▶ Ratios techniques et réglementaires ;

2^{ème} journée

- **- Gestion de risques des OPCVM monétaires :**
 - ▶ Evaluation des actifs ;
 - ▶ Respect de l'équité entre les porteurs de parts ;
 - ▶ Calcul de la valeur liquidative ;
- **2- Procédures de rapprochement :**
 - ▶ Rapprochement des comptes titres ;
 - ▶ Rapprochement des comptes bancaires ;
 - ▶ Rapprochement des porteurs de parts ;
 - ▶ Obligations légales de publications.

CF03

Durée : 5j

Prix : 3950 TTC

Finance islamique : fondamentaux et instruments

Intérêt

La finance islamique est une finance principielle qui repose sur cinq principes dont trois négatifs (interdiction de l'intérêt -riba-, de la spéculation et du financement de certains secteurs illicites) et deux positifs (obligation d'adossement à des actifs réels et partage des pertes et profits). Elle est perçue par plusieurs institutions internationales comme une opportunité réelle pour approfondir les marchés financiers, développer de nouvelles sources de financement et renforcer les efforts d'inclusion financière. En effet, la finance islamique ne cesse de séduire de plus en plus d'investisseurs, même les non-

musulmans partout dans le monde, par le fait non seulement qu'elle leur propose des produits innovants répondant à leur besoin réel, mais aussi parce qu'elle confère le statut d'investisseurs aux clients bancaires titulaires d'un compte d'investissement.

C'est pour cette particularité que les banques islamiques intègrent dans leur politique de gestion de risques, une composante importante liée aux risques de valeur résiduelle des biens financés ainsi qu'aux risques de portage d'actifs en cas de non-dénouement des opérations de crédit.

Objectifs

- » Comprendre la finance islamique : fondements, sources de droit et spécificités ;
- » Maîtriser les principaux produits d'investissement islamiques et leurs intérêts ;
- » Cerner les enjeux de la finance islamique et les perspectives de développement ;
- » Savoir adapter les techniques financières aux préceptes de la finance islamique ;
- » Appréhender l'enjeu de la finance islamique dans la finance internationale ;

Programme

1^{ère} journée

- **Les fondements de la finance islamique :**
 - ▶ Référentiel éthique de la finance islamique ;
 - ▶ Sources du droit Islamique ;
 - ▶ Règles de gestion des ressources financières en Islam : Riba, Gharar, finance halal, Zakat ;

2^{ème} journée

- **Les instruments financiers islamiques :**
 - ▶ Les instruments participatifs : Mudaraba ; Mudaraba 2 tiers ; Musharaka ;
 - ▶ Les instruments de financement : Murabaha ; Ijara ; Salam ; Istisna'a ;
 - ▶ Les marchés de capitaux islamiques et les opérations de couverture ;

3^{ème} journée

- **Les défis des institutions financières islamiques :**
 - ▶ Fonctionnement d'une banque islamique ;
 - ▶ Comité de Charia - Gouvernance, audit de la conformité Charia ;
 - ▶ Gestion de risque et impact de la réglementation internationale ;

4^{ème} journée

- **Marchés des capitaux islamiques :**
 - ▶ Marchés des capitaux islamiques ;
 - ▶ Chiffres clés, marchés domestiques et extérieurs ;
 - ▶ Le rôle du Sharia'a Board ;

5^{ème} journée

- **Marché des sukuk :**
 - ▶ Murabaha sukuk, Ijara sukuk et autres structurés ;
 - ▶ Sukuk et Bâle II ;
 - ▶ Sukuk et IFRS vs. AAOIFI.

CF04

Durée : 3j

Prix : 3150 TTC

Microfinance : Fondamentaux et gestion du risque

Intérêt

La microfinance est une discipline financière qui s'intéresse au développement des capacités d'accès des individus non bancarisés (qualifiés pauvres) aux services financiers de base, plus particulièrement les produits d'épargne, les crédits bancaires, les microcrédits, les micro-assurances et autres mises à dispositions tels que les transferts d'argent et l'utilisation des circuits de paiements adéquats (cartes de paiement, mobile paiement...).

Economiquement, l'objectif recherché est d'augmenter le taux d'inclusion de la population pauvre aux circuits économiques réels en lui permettant de financer certaines activités, d'épargner de très petits montants et de se protéger contre les risques de la vie courante.

Divers organismes sociaux et financiers sont habilités par les pouvoirs publics pour assurer cette fonction sur le marché notamment, les institutions de microfinance (IMF), les coopératives, les prestataires de micro-assurance, les banques etc.

Il est essentiel que ces distributeurs inscrivent leurs activités dans une démarche responsable et sociale pour remplir l'objectif premier de l'inclusion financière qui est la lutte contre la pauvreté. Cependant, de nombreux défis restent à relever pour ces distributeurs car, tout l'enjeu est de servir les intérêts des populations pauvres tout en assurant leur propre viabilité économique.

Objectifs

- » Appréhender le marché de la Microfinance ;
- » Connaître les principaux acteurs ;
- » Identifier les nouveaux canaux de distribution ;
- » Améliorer les compétences et la capacité à interpréter les ratios ;
- » Savoir analyser les tendances financières et se positionner dans le secteur ;
- » Identifier les éventuels risques à mitiger ;

Programme

1^{ère} journée

→ Fondamentaux de la Microfinance :

- ▶ Définition de la microfinance ;
- ▶ Marché et évolution du secteur ;
- ▶ Les institutions de Microfinance (IMF) ;
- ▶ Les autres acteurs du secteur ;
- ▶ Les fonds d'investissement, l'engagement au titre de la RSE et le développement de l'ISR ;

2^{ème} journée

→ Risque et rentabilité en microfinance :

- ▶ Cartographie des risques en microfinance ;
- ▶ Le mécanisme de la couverture des risques ;
- ▶ L'analyse de la viabilité de la demande de crédit ;
- ▶ Les produits d'épargne en microfinance ;

- ▶ Les garanties en microfinance ;
- ▶ La gestion du portefeuille, les impayés, le recouvrement ;
- ▶ L'accompagnement de l'emprunteur jusqu'au remboursement total de son prêt ;

3^{ème} journée

→ Les développements sur le marché de la Microfinance :

- ▶ Diversification des services vers de nouvelles populations ;
- ▶ Diversification actuelle des produits vers la micro-assurance, le crédit habitat, les transferts ;
- ▶ Gestion commerciale en microfinance ;
- ▶ Gestion du portefeuille, les impayés, le recouvrement.

CF05

Durée : 4j

Prix : 3250 TTC

Mobile money écosystème et inclusion financière digitale standards réglementaires et technique et choix stratégiques

Intérêt

A l'échelle internationale, l'inclusion financière des populations non bancarisées constitue actuellement un défi majeur pour les gouvernements et les autorités de régulation du système financier notamment sous l'effet accélérateur de la crise sanitaire causée par la pandémie covid 19.

Dans ce contexte, le paiement mobile s'impose plus qu'auparavant comme un moteur de l'inclusion financière digitale et un véritable vecteur accélérateur de l'inclusion économique des populations non encore intégrées et ce, en considération des contraintes marquant les services de paiement en liaison avec les incertitudes technologiques, l'émergence de nouveaux acteurs non traditionnels, l'évolution des besoins des consommateurs et des complexités réglementaires.

A l'instar des pays émergents, l'initiative les pays de l'Afrique convergent vers l'institutionnalisation de l'activité de paiement en vue de promouvoir les services domestiques de paiement mobile au profit des citoyens Africains.

L'objectif étant de promouvoir l'inclusion financière

et de créer un véritable écosystème de paiement de détail qui favorise l'innovation, la concurrence entre les acteurs bancaires traditionnels et les nouveaux acteurs alternatifs, l'efficacité et la protection des usagers des services financiers.

Pour atteindre cet objectif, il y a lieu de réunir les conditions de création et pérennisation d'un écosystème de paiement mobile qui nécessite évidemment l'implication d'une gamme diversifiée de compétences (marketing, informatique, traitement et analyse de données...), favorisant ainsi l'idée de nouer une sorte de partenariat entre les acteurs nationaux de l'écosystème de paiement.

Ce workshop vient à point nommé pour les cadres du secteur financier, du secteur de la télécommunication et notamment ceux chargés de la transformation digitale, de la monétique et des systèmes de paiement, pour leur permettre de maîtriser les enjeux stratégiques et les facteurs clés de succès de l'écosystème de mobile paiement dans une approche d'inclusion financière digitale.

Objectifs

- » Connaître les approches de l'inclusion financière et les composantes de l'écosystème de la finance digitale telles décrites dans la réglementation et la stratégie des autorités de la tutelle ;
- » Se familiariser avec des concepts clés de la finance digitale à savoir : la monnaie électronique, le mobile money, le mobile banking et le mobile paiement ;
- » Comprendre l'écosystème opérationnel du mobile money ;
- » Appréhender le partenariat entre les prestataires de services de paiement comme un choix stratégique inévitable pour créer un véritable écosystème de mobile money en phase avec les objectifs de l'inclusion financière ;
- » Saisir l'opportunité de l'activité de l'établissement de paiement et les enjeux pour une banque ;

Programme

1^{ère} journée

→ Paysage international des services de paiement et Inclusion financière digitale :

- ▶ Monnaie électronique : Définition internationale et conditions d'émission ;
- ▶ Paysage international des services de paiement ;
- ▶ Ecosystème de la finance digitale ;
- ▶ Inclusion financière digitale : Définitions, composantes principales du modèle et approches ;
- ▶ Concepts clés de la finance digitale : Mobile Money, Mobile Banking et Mobile Payment ;
- ▶ Choix rationnel du dispositif digital dans une approche d'inclusion financière ;

2^{ème} journée

→ Ecosystème opérationnel du mobile money et les standards réglementaires :

- ▶ Spécificités de l'établissement de paiement ;
- ▶ Services autorisés et lignes métiers ;
- ▶ Clientèle cible et segmentation du marché selon l'adoption et l'usage des services financiers innovants ;
- ▶ Modes transactionnels possibles ;
- ▶ Canaux de distribution possibles : agent de paiement ;
- ▶ Transactions OTC (Over The Counter) : choix stratégiques possibles et facteurs de motivation de l'usage ;
- ▶ Compte de paiement client ;
- ▶ Compte de paiement agent ;
- ▶ Mécanisme de cantonnement ;
- ▶ Typologie des transactions et cinématique des flux ;

3^{ème} journée

→ Mobile payment et les standards techniques internationaux :

- ▶ Règles de contractualisation ;
- ▶ Exigences techniques de la solution mobile payment ;
- ▶ Obligation d'interopérabilité entre les prestataires de services de paiement ;
- ▶ Définition du « Wallet par défaut » ;
- ▶ Authentification forte du client ;
- ▶ Règles de compensation et de règlement des flux ;
- ▶ Tarification ;
- ▶ Règles de Reporting spécifiques pour les besoins de surveillance ;
- ▶ Facteurs de risques LBA/FT/Fraude liés au Mobile Payment ;

4^{ème} journée

→ Le partenariat entre les Prestataires de Services de Paiement comme un choix stratégique inévitable :

- ▶ Objectifs stratégiques pour les banques ;
- ▶ Cadre conceptuel d'un partenariat réussi ;
- ▶ Composantes d'un Modèle de partenariat : Benchmark international ;
- ▶ Options stratégiques ;
- ▶ Pourquoi l'Etablissement de paiement présente une véritable opportunité pour les banques ?
- ▶ Benchmark international : Les fonctionnalités des produits d'épargne et de crédit digitaux.

CF06

Durée : 4j

Prix : 3450 TTC

Les techniques de restructuration des entreprises en difficultés**Intérêt**

Le cycle de vie d'une entreprise passe par quatre phases successives : la naissance, la croissance, l'expansion et la disparition éventuelle. Partant de ce point de vue, la disparition d'une entreprise économique constitue, comme les trois autres phases, un événement économique normal dans la mesure où elle résulte de l'accumulation des difficultés économiques, financières et sociales, mais qui n'ont pas été résolues à temps et qui l'ont amené, par conséquent, à une certaine défaillance vis-à-vis de ses partenaires.

La logique de marché, considère que la défaillance de l'entreprise est un moyen de sortie qui reste indispensable au fonctionnement d'une économie concurrentielle.

Sur le plan juridique, la défaillance de l'entreprise constitue également un événement juridique important compte tenu du rôle privilégié qu'occupe le droit dans l'initiation des mesures de redressement.

La meilleure solution pour assurer la pérennité d'une entreprise, est donc la détection précoce de toute nature de difficultés afin de lui proposer un plan de sauvetage et de continuité d'activité en adéquation avec ses conditions financières et ses partenaires.

Malheureusement, beaucoup d'entreprises réagissent en retard, du fait de la non compréhension des mécanismes qui sont à l'origine des difficultés et d'un défaut manifeste de prévoyance.

C'est ainsi que le point de départ de toute restructuration doit être un bon diagnostic de la situation de l'entreprise qui permet de déceler les points faibles et les points forts de l'entreprise, pour corriger les premiers et exploiter au mieux les seconds. Afin d'assurer l'opérationnalité de tout plan de restructuration, il évite l'erreur de tenter de restructurer une entreprise qui n'est pas viable, d'où la nécessité d'un diagnostic qui doit répondre à deux critères de réalisme (crédibilité de prévisions) et de créativité (rapidité de l'action).

Objectifs

- » Comprendre les techniques financières de diagnostic et d'évaluation de la situation financière d'une entité économique ;
- » Maîtriser les méthodes d'assainissement dynamique des entreprises en difficulté au moyen d'une optimisation de gestion des risques (méthodes d'élimination des risques, de transfert des risques et de gestion des risques) ;
- » Appréhender les méthodes de restructuration de dettes ou de renégociation des contrats de financement ;

Programme**1^{ère} journée**

- ➔ **Concepts des entreprises en difficultés :**
 - ▶ Caractéristiques générales d'entreprises en difficultés ;
 - ▶ Indicateurs de difficultés financières ;
 - ▶ Diagnostic d'entreprises en difficultés financières ;

2^{ème} journée

- ➔ **Méthodes de traitements des entreprises en difficultés :**
 - ▶ Mécanismes bancaires de redressement et restructuration financière ;
 - ▶ Mécanismes de marché de redressement et restructuration financière ;
 - ▶ Montage financier de la titrisation ;

Suite Programme

3^{ème} journée

- **Economie générale de la titrisation pour la banque :**
- ▶ Optimisation des ratios prudentiels de solvabilité et de liquidité ;
 - ▶ Optimisation de la notation ;

4^{ème} journée

- **Cas pratiques - les techniques de restructuration :**
- ▶ Diagnostic d'une entreprise en difficultés financières ;
 - ▶ Consolidation dynamique des créances impayées ;
 - ▶ Étude d'impact de titrisation sur les ratios prudentiels de la banque.

CF07

Durée : 3j

Prix : 3150 TTC

Analyse financière & diagnostic de l'entreprise : Principes et méthodes

Intérêt

Pour rester dans un état intact de fonctionnement effectif et régulier, l'entreprise économique, comme tout véhicule industriel, a incontestablement besoin d'entretiens et de maintenances techniques dont la nature est déterminée par un diagnostic de son état qu'il soit global ou ciblé.

Le diagnostic global peut être défini comme étant une analyse approfondie englobant les différentes fonctions de l'entreprise et son organisation afin d'apprécier ses performances passées et présentes et de proposer des améliorations. De ce fait, il permet de répondre aux questionnements suivants : Quels sont les résultats ? Sont-ils satisfaisants et pourquoi ? Comment ont-ils été obtenus et quels sont les préférences et objectifs ? Quel niveau de performance veut atteindre l'entreprise et comment y arriver ?

Bien entendu, pour réaliser un diagnostic global d'une entreprise, il est impératif de disposer de toutes les

données comptables et des informations nécessaires et pertinentes. Ces informations peuvent être regroupées en données internes et données externes.

Techniquement, il s'agit de l'examen et l'analyse des comptes annuels de l'entreprise afin d'élaborer les indicateurs les plus pertinents permettant de révéler la capacité de l'entreprise de pouvoir continuer normalement son processus d'exploitation, compte tenu de sa situation concurrentielle.

Ainsi, le diagnostic de l'entreprise en difficulté s'articule autour d'un processus qui opère une analyse des principales fonctions de l'entreprise, sans toutefois négliger leur interdépendance et selon une méthodologie bien définie. Il s'agit du diagnostic fonctionnel, diagnostic financier et diagnostic stratégique.

Objectifs

- » Savoir retraiter les comptes d'une entreprise selon les bonnes méthodes de valorisation ;
- » Identifier les sources d'information adaptées ;
- » Savoir analyser les comptes d'une entreprise et se poser les bonnes questions ;
- » Comprendre les facteurs de rentabilité et les sources de risque ;

Programme

1^{ère} journée

→ Analyse des documents comptables d'une entreprise :

- ▶ Comprendre et expliquer l'évolution de la rentabilité et de la trésorerie de l'entreprise ;
- ▶ Analyse des indicateurs de performances opérationnelles d'une entreprise ;
- ▶ Connaître les modes de financement, les conditions de solvabilité et de liquidité ;
- ▶ Le diagnostic de l'entreprise par les ratios de rentabilité, de solvabilité et de liquidité ;

2^{ème} journée

→ Techniques approfondies d'analyse :

- ▶ Les limites de CAF et l'apport de l'analyse par les flux ;
- ▶ Détection avancée des risques de l'entreprise ;
- ▶ Les méthodes usuelles de valorisation ;
- ▶ Comparaison des différentes méthodes ;
- ▶ Crash tests ;
- ▶ Les besoins en investissements ;
- ▶ Détermination des besoins futurs ;

3^{ème} journée

→ Cas pratiques :

- ▶ Le Business Plan ;
- ▶ Les sources d'information adaptées ;
- ▶ Les facteurs de rentabilité et les sources de risque.

CF08

Durée : 4j

Prix : 3350 TTC

Techniques de financement de l'entreprise : une dynamique dans l'étude des dossiers de crédit

Intérêt

L'entreprise a souvent besoin de recourir aux crédits bancaires pour financer ses stratégies de production et de commercialisation. De son côté, la banque s'intéresse aux flux et services qui seront potentiellement générés (les avances de trésoreries, les placements, les virements, les abonnements et services divers).

Lors de l'étude de la demande de financement, la banque accorde une importance particulière à la rentabilité de projets à financer et s'intéresse à la solvabilité de l'entreprise, voire même sa faillite éventuelle dans un horizon à moyen terme. Elle s'emploie donc à apprécier, avec le maximum de fiabilité, le risque à encourir sur sa relation durant la durée de vie de crédit.

Pour cela, elle dispose de différents outils et méthodes lors de l'évaluation des éléments du dossier. L'étude de dossier passe, en premier lieu, par l'analyse et

l'interprétation des documents comptables, financiers et économiques, l'analyse de l'exercice en cours, des états financiers prévisionnels et, éventuellement, des deux ou trois derniers exercices.

L'approche de l'étude se compose de deux phases : une phase d'analyse statique fondée sur l'examen des documents bilanciaux et une phase d'analyse dynamique qui s'appuie sur les flux prévisionnels de trésorerie et de financement.

En tout état de cause, l'utilisation des ratios et des indicateurs s'avère déterminante lors de l'étude de demande de financement.

Objectifs

- » Maîtriser les différents modes de financement bancaire d'une entreprise ;
- » Identifier les autres acteurs du financement des entreprises ;
- » Appréhender la complémentarité entre le financement bancaire et les autres acteurs de financement de marché ;
- » Cerner les atouts et les limites de chaque mode de financement ;

Programme

1^{ère} journée

→ Le financement par fonds propres :

- ▶ Le Capital investissement ;
- ▶ Introduction en bourse ;
- ▶ Importance de l'information financière ;

2^{ème} journée

→ Le financement par crédit bancaire :

- ▶ Le métier de l'activité crédit d'une banque ;
- ▶ Les offres de financement de moyen et long terme ;
- ▶ Techniques d'instruction d'un dossier de crédit ;
- ▶ Critères et modalités de choix de décision ;
- ▶ Syndication des crédits bancaires ;

3^{ème} journée

→ Le Leasing et l'affacturage :

- ▶ Offres de financement de court terme et moyen terme ;
- ▶ Avantages et inconvénients de financement par l'affacturage et le leasing ;

4^{ème} journée

→ Rôle du superviseur :

- ▶ Suivi et reporting ;
- ▶ Fourniture des renseignements utiles ;
- ▶ Mise en œuvre d'une politique macro-prudentielle.

CF09

Durée : 4j

Prix : 3150 TTC

Techniques de financement du commerce international**Intérêt**

Les opérations du commerce international se caractérisent par l'importance des échanges transfrontaliers et l'ampleur de leur réglementation sur le plan international. Elles sont régies et appuyées par une multitude d'accords de libre-échange.

Néanmoins, les risques nés des opérations de commerce international peuvent intégrer des risques économiques, des risques politiques, des risques commerciaux, des risques de change et d'autres risques comme les risques culturels et environnementaux. Au final, la gestion des risques du commerce international est le facteur principal qui détermine la documentation et les méthodes de paiement utilisées par l'importateur

et l'exportateur. A cet égard, les banques sont contraintes de connaître en détail les procédures et formalités de commerce international ainsi que sur leurs outils et instruments spécifiques tels que les lettres de crédit, les crédits acheteurs, les garanties, les produits de compensation et de paiement, le financement structuré du commerce et des matières premières ainsi que les produits de change.

Les règles de compliance avec la douane et de lutte contre la criminalité financière font aussi partie des enjeux les plus importants du commerce international.

Objectifs

- » Appréhender et analyser l'ensemble des étapes d'une transaction internationale ;
- » Acquérir les bons réflexes, disposer des outils adéquats et des solutions adaptées pour réussir le montage et le
- » financement des transactions internationales ;
- » Être capable de discerner les risques, pièges et litiges potentiels ;

Programme**1^{ère} journée**

- **Environnement international et gestion administrative des transactions :**
 - ▶ Déroulement d'une transaction,
 - ▶ Chronologie des risques liés aux opérations de commerce international,
 - ▶ Exigences documentaires à l'international,

2^{ème} journée

- **Comprendre l'utilisation des Incoterms 2020 :**
 - ▶ Importance des Incoterms,
 - ▶ Eléments et conséquences du choix d'un Incoterm,

3^{ème} journée

- **Transports internationaux – Logistique :**
 - ▶ Les composantes du choix d'une solution logistique,
 - ▶ Le transport international et les conditions de vente,
 - ▶ Les différents aspects du transport,
 - ▶ Les procédures douanières,
 - ▶ Types de régimes douaniers,

4^{ème} journée

- **Maîtrise et garanties des paiements internationaux :**
 - ▶ Gestion des risques de non-paiement,
 - ▶ Le choix de la technique et des instruments de paiement,
 - ▶ Les techniques de transports,
 - ▶ Couverture du risque de change.

A la carte

ASH Institute met en œuvre les moyens nécessaires pour répondre parfaitement à vos besoins de formation spécifiques et sur mesure.

Afin de construire mutuellement une session entièrement personnalisée, nous vous proposons un panel de choix d'instruments et de modalités de formation adaptés et adaptables : Thème, lieu, animateurs, rythme, etc.

Nos formations sur mesure peuvent être organisées à la demande en fonction de vos besoins, soit dans les locaux de notre institut ou dans tout autre local que nous serons en mesure d'identifier à votre convenance.

Vous pouvez aussi nous confier un thème, aussi spécifique soit il, et nous saurions vous dénicher la ressource, africaine et / ou européenne capable d'assurer le séminaire de formation dans les conditions que vous cherchez. Nous pouvons également organiser une session de formation à la carte directement dans votre pays dans des locaux que vous choisirez, ou que nous nous chargerons de repérer pour vous.

Les dates de nos formations sur mesure sont aussi accommodables et maniables. Vous pouvez choisir à la carte un séminaire ininterrompu, un package des séances intermittentes ou bien de manœuvrer l'avancement des travaux en fonction de vos plannings et débriefings.

Nous vous invitons à nous faire part de vos programmes et projets de formation particuliers et de recevoir en contre partie, gratuitement et sans engagement, nos suggestions et propositions de travail.



Logistique

Pour garantir un cadre de formation et d'apprentissage réussi et irréprochable, ASH Institute porte soin au facteur logistique et lui accorde une importance aussi capitale que la formation proprement dite.

LIEUX DE FORMATION :

Nos séminaires se déroulent dans des hôtels classés et nos équipes s'attellent à soigner tous les détails et à vérifier que rien n'a été laissé au hasard.

HÉBERGEMENT / TRANSFERT :

Notre institut assure le transfert arrivée et départ et héberge les candidats, à leur convenance, dans des hôtels ou résidences paisibles.

ASSISTANCE MÉDICALE :

Nos participants seront pris en charge, tout au long du séminaire, dans le cadre d'une assistance médicale pour se prémunir contre tout risque fortuit, aussi infime soit-il.

EQUIPEMENTS ET SUPPORTS :

Nos séminaires se déroulent dans des salles intégralement équipées, et les supports techniques et humains nécessaires à des ateliers de haut niveau sont garantis

SORTIES ET VISITES :

Chaque séminaire est couronné par des sorties des visites de monuments et/ou de shopping.

Les services logistiques complémentaires peuvent être commandés au gré des clients et seront facturés « at cost ».

ASH Institute programme des pauses café, des sessions d'écoute et de debriefing pour remédier à tout éventuel désagrément signalé et permettre ainsi à nos participants de garder intact leur niveau d'attention et de concentration.

Engagement

ASH Institute propose des séminaires originaux, de haut niveau et à forte valeur ajoutée. Afin de garantir un service de qualité irréprochable, le comité de direction travaille de concert avec le conseil pédagogique dans le respect d'une charte d'animation limpide et rigoureuse :

DES THÈMES D'ACTUALITÉ :

Le conseil pédagogique, composé d'experts internationaux, repère, étudie et adapte les sujets les plus opportuns eu égard à l'environnement du secteur.

DES INTERVENANTS CONFIRMÉS :

Les profils locaux et étrangers, les plus à même de subvenir aux objectifs préalablement tracés, sont sollicités et invités à arrêter le programme de formation ad hoc.

DES GROUPES RESTREINTS :

Afin de garantir un échange interactif, constructif et parfaitement instructif, les participants à chaque séminaire seront accueillis au sein d'un groupe de 4 à 12 personnes au plus.

DES RESSOURCES ENGAGÉES :

Équipement performant, staff à l'écoute : toute une logistique est mise en oeuvre pour garder intact le niveau d'attention et de concentration des participants et assurer une ambiance bon enfant et un cadre convivial de formation.

DES SUPPORTS ADAPTÉS ET ADAPTABLES :

Les supports de formation diffusés sont dynamiques et spécialement conçus pour le séminaire en question. Ils peuvent être révisés en fonction des échanges ayant marqué la session, ainsi que des leçons tirées.

DES COMPLÉMENTS HORS PAIR :

Soucieux de concevoir un service de qualité qui dépasse le cadre restreint d'une formation ponctuelle et éphémère nous proposons de compléments axés sur l'évaluation à chaud et à froid, le reporting des résultats synthétiques et détaillés ainsi que l'accompagnement dans le temps et dans l'espace pour le renforcement des capacités et autres compétences managériales.



Conditions générales

PRÉSENTATION

ASH Institute est une société à responsabilité limitée de droit tunisien agréée par l'État tunisien sous le N°11-1992- 21 en tant qu'organisme privé de formation professionnelle.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Le prix par participant est indiqué sur chaque fiche de formation. Il s'entend hors taxe et couvre les frais d'inscription, la documentation remise ainsi que les pauses-café et repas-déjeuner. Une remise proportionnelle sera accordée pour chaque inscription de deux participants et plus.

REPORTS

Dans la mesure où le nombre de participants est inférieur à 4 ou en cas de force majeure, ASH Institute se réserve le droit de reporter la session à une date ultérieure. La signification du report sera opérée dans un délai de 5 jours au lieu de la convocation (confirmation de participation) et la nouvelle date sera fixée suffisamment à l'avance et envoyée dans les délais impartis.

LANGUE

Nos séminaires peuvent être assurés en langue arabe, française ou anglaise. Les supports, attestations et autres documentations sont rédigés dans la même langue que celle du workshop en question. Certaines sessions sont tenues, néanmoins, en bilingue (français/ anglais ou français / arabe) et ce en fonction de la nature du sujet, de la nationalité des participants ou des intervenants qui en assurent le déroulement.

DÉLAIS D'INSCRIPTION ET DE RÉTRACTATION

Les inscriptions aux séminaires sur catalogue sont d'ores et déjà ouvertes. Elles demeurent recevables jusqu'à un mois avant la date prévue pour chaque séminaire. Passé le délai de 5 jours avant la date prévue du séminaire aucune rétractation ne sera acceptée et le montant de la participation restera exigible à titre d'indemnité forfaitaire. L'institut offre, toutefois, la possibilité de remplacer, sans frais, un participant empêché par un autre de la même entité ou d'une autre qui lui est apparentée.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

ASH Institute est une marque déposée. ASH Co. Ltd. demeure le propriétaire exclusif de l'ensemble des formations dispensées. Les thèmes, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme sont l'œuvre de recherche protégée par la loi nationale et internationale relative à la propriété littéraire et artistique. Toute reproduction, traduction, adaptation ou modification, même partielle, est strictement interdite.





Building Skills

coaching & training

• **Session de formation**

Thème : _____

Date : _____

Lieu : _____

• **Entité**

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Pays : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Responsable de Formation : _____

• **Participants**

Nom & Prénom	Pays	Fonction	Service / Direction
1			
2			
3			
4			
5			

*à remplir et à retourner par fax ou par e-mail

Fait à : _____

Le : _____



Building Skills
coaching & training

19, Rue de Libye, Bureau n°B5.
Lafayette – Tunis 1002 – Tunisie

☎ +216 71 83 32 22
☎ +216 71 83 11 84

institute@ashgroup.net

www.institute-ash.com